



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire :

Mme Nathalie BOUVET

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

OBJET : 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

Délibération n° 007444

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/03/2024

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

Rapporteur : Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Mme la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne Mme Nathalie BOUVET, comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique Conseil Municipal / Séances et comptes rendus). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Mme Nathalie BOUVET,
Conseillère Municipale

Anne VIGNOT



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 janvier 2024, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint puis de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 6), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2023

M. GHEZALI : Monsieur BAILLY, pour être secrétaire de séance ce soir, cela vous va ?

M. BAILLY : Cela me va.

M. GHEZALI : Merci. L'approbation du procès-verbal : est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne **M. Guillaume BAILLY**, comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

M. GHEZALI : Anthony, tu voulais intervenir ?

M. POULIN : Oui, très rapidement. Bonsoir à toutes et tous. C'est vrai que ce rapport, ce sont notamment tous les marchés publics que l'on passe. Je voulais quand même souligner, dans un rapport comme celui-là, que l'on venait d'attribuer 6 M€ de marché public à 95 % à des entreprises de la Bourgogne Franche-Comté, ce qui illustre l'importance accordée à l'ensemble du Conseil Municipal sur le fait de faire travailler nos artisans localement.

M. GHEZALI : Merci, Anthony. Sur ce deuxième point, est-ce qu'il y a des votes contre ? C'est prendre acte, donc on prend acte de cette délégation accordée à Madame la Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Solidarités - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation des représentants du Conseil Municipal

M. GHEZALI : Il va y avoir une liste qui va s'afficher. C'est suite à la démission d'André TERZO au sein du Conseil d'Administration du CCAS. C'est une liste qui a été vue avec les différents groupes politiques. Pardon ? Il y a deux fois Jean-Hugues ROUX ? Oui. On saura que Jean-Hugues ROUX ne pourra pas se démultiplier. Sur les bulletins, c'est bon ? D'accord.

Oui, Monsieur FAGAUT.

Si l'on pouvait faire un petit peu moins de bruit, ce serait bien pour la tenue des débats, merci.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Monsieur le Premier adjoint. Comme il n'y a plus de propos liminaires, c'est un peu délicat, on aurait souhaité profiter de ce premier Conseil Municipal pour présenter tous nos vœux à l'ensemble des Bisontines et des Bisontins. Je pense que l'on peut le faire au nom du Conseil Municipal. Ce soir, il y a le départ de Monsieur le Préfet. Je lui ai fait un message en aparté, mais je préférerais bien sûr être présent ce soir au Conseil Municipal et saluer l'engagement de cet homme d'État qui a été vraiment très présent pour le territoire du Doubs, pour le territoire de Besançon et pour le territoire de Grand Besançon Métropole. Un homme de parole, un homme d'engagement, un homme pragmatique. En tout cas, on peut lui souhaiter le meilleur à venir dans les nouvelles fonctions qui vont lui être attribuées.

Je voudrais quand même m'arrêter sur ce point 3 au niveau du CCAS. Je m'attendais quand même, sur ce point 3, que vous ayez au moins la décence – Madame le Maire n'est pas là – ce soir de présenter vos excuses publiquement à la collectivité départementale suite au buzz médiatique que Madame le Maire a osé faire dans le cadre du dernier Conseil Municipal, en lisant publiquement et de façon erronée un courrier du Directeur Général des Services du Département, dans le cadre du CCAS et des SAAD. Le problème, c'est que Madame le Maire, qui n'est pas là ce soir encore une fois et c'est un petit peu dommage parce que c'est à elle que je m'adresse, j'aurais voulu savoir si elle avait vraiment lu ce courrier avant d'en faire – on va dire – une polémique ou une instrumentalisation politique lors de ce dernier Conseil Municipal.

Est-ce qu'elle avait lu et compris que ce courrier parlait des SAAD dans un but de les rendre viables ? Est-ce que Madame le Maire avait lu et compris, dans ce courrier, des possibilités, pour demain, de faire en sorte que les salaires des salariés des SAAD soient augmentés ? Est-ce que Madame le Maire avait lu et compris que les efforts pouvaient être répartis si vous le souhaitiez, et non pas instrumentalisés comme vous l'avez fait la dernière fois ? Je rappelle quand même que, dans le cadre de la signature du dernier CPOM avec la collectivité départementale, le seul SAAD qui n'était pas présent pour signer, c'était le CCAS de Besançon. Ou alors, est-ce que, une fois n'est pas coutume, vous allez vous défausser sur les agents ? Parce que l'on sait que, parfois, c'est un petit peu votre façon de faire, de vous défausser sur les services en disant : « Ce n'est pas moi, ce sont les autres ».

Alors, on va régler le problème, c'est-à-dire que pour vous éviter qu'il y ait des erreurs, de mauvaises interprétations qui concernent une autre collectivité, c'est moi qui vais aller siéger au CCAS – vous l'avez vu dans cette liste – ce qui nous permet de récupérer un poste qui nous était dévolu à notre groupe par le passé, qui n'était pas utilisé jusqu'à maintenant.

M. GHEZALI : Merci, Monsieur FAGAUT. Avant de donner la parole à Madame WANLIN, en charge du CCAS, tout d'abord, Madame la Maire n'est pas présente puisqu'elle représente, en tant que Maire-Présidente, la collectivité au départ de Monsieur le Préfet – c'est pour cela que je prends le relais.

La deuxième chose : je ne peux pas vous laisser dire que l'on a l'habitude de se défausser sur les agents. D'une manière générale, quelles que soient les thématiques, on assume nos responsabilités. C'est nous qui dirigeons la collectivité. Les agents travaillent, nous donnons des éléments. Ils le font bien, je les en remercie, mais, comme vous avez dit « à votre habitude de vous défausser sur les agents de la collectivité », je ne peux pas vous laisser dire cela. Voilà par rapport à ce sujet. Sylvie, je te donne la parole.

Mme WANLIN : Monsieur FAGAUT, déjà, tout d'abord, bienvenue au sein du Conseil d'Administration quand l'élection du CCAS sera faite. Aucun problème, au contraire, je trouve cela très bien parce que nous allons bien collaborer avec le Département. Département que nous avons toujours, au niveau du CCAS, associé à tous les séminaires, l'aide alimentaire encore qui aura lieu le 30 janvier. Nous associons à chaque fois le Département, ce qui n'a peut-être pas été toujours le cas par ailleurs. Moi, j'ai pris bien soin, à chaque fois, de collaborer avec le Département. D'ailleurs, le Département – et vous le savez très bien – est le chef de file de l'action sociale, donc il est bien évident que vous avez toute votre place et je me réjouis de votre entrée au niveau du CA. Comme cela, vous allez pouvoir exactement toucher du doigt les problématiques qui existent et le travail important qui est fait par les agents. Je rejoins également ce que vient de dire Abdel, c'est que les agents font un travail – vous le verrez – remarquable au niveau du CCAS.

Maintenant, je ne vais pas parler à la place de la Maire, mais nous avons réuni à deux reprises le Conseil d'Administration du CCAS le 6 décembre, parce que nous avons voté – et c'est l'essentiel. Nous avons signé le CPOM. La signature du CPOM avait lieu le lendemain au Département le 7 décembre et le Conseil d'Administration a eu lieu le 6 décembre.

Madame la Présidente du Conseil départemental a été avertie que, pour des raisons logistiques, le CA du CCAS ne serait pas présent à la signature. Il a été signé fin décembre et nous avons dû réunir une deuxième fois le Conseil d'Administration parce que, dans la première mouture du CPOM, le problème des 1 % pour les bénéficiaires de l'APA, au-delà des restes à charge, n'était pas indiqué et n'était pas assez précisé et défini que c'était une option. Donc, dans un premier temps, nous avons voté le CPOM et nous avons bien indiqué au Conseil d'Administration – et je crois, au Conseil Municipal – que nous communiquerions pour dire que nous signions le CPOM parce que nous voulions continuer à assurer le Service d'Aide à Domicile et nous ne pouvions pas le faire puisque nous sommes sous tutelle du Département. Nous n'étions donc pas d'accord sur cette disposition.

Entre-temps, j'ai rencontré les Services du Département – Monsieur LEROUX était absent, il était malade ce jour-là – et j'ai bien précisé qu'il n'était pas question pour nous de ne pas signer le CPOM, mais j'ai vu que le CPOM avait été aménagé en page 7 en indiquant que c'était une option, et nous

n'avons pas pris cette option. Voilà pourquoi le Conseil d'Administration a été convoqué deux fois. Et l'essentiel, il me semble, est qu'il n'a pas été question pour nous – je l'ai rappelé devant les Services du Département – de ne pas signer ce CPOM puisque nous avons la responsabilité de publics précaires et qu'il est indispensable que le Service d'Aide à Domicile puisse fonctionner. Monsieur FAGAUT, nous aurons l'occasion de bien l'évoquer dans les Conseils d'Administration lorsque vous serez élu. C'est très bien, je me réjouis de votre présence.

M. GHEZALI : Merci, Sylvie, de ces explications.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Madame WANLIN. Oui, je siégerai avec grand plaisir sur ces Conseils d'Administration du CCAS.

Vous voyez, je m'attendais quand même, Madame WANLIN, qu'à un moment donné, de votre part, mais de la part de la majorité puisque c'est Madame le Maire qui l'a exprimé, mais au nom de la majorité, qu'il y ait un *mea culpa* qui soit fait sur ce qui a été dit ce soir-là. Et je vais reprendre exactement les propos qui ont été tenus, issus du procès-verbal : « *Effectivement, Paulette GUINCHARD serait particulièrement affectée de voir cette dérive sociale* ». Voilà ce qui a été dit à l'encontre du courrier qui vous a été adressé. Je vais juste terminer. Et donc derrière... C'était une possibilité. Vous avez fait le choix de ne pas prendre... Ce n'est pas 1 %, c'est 1 €, mais bon, ce n'est pas grave. Vous avez fait ce choix-là, dont acte, mais c'était une possibilité qui était offerte au CCAS dans le cadre des CPOM sur ce que j'ai évoqué tout à l'heure, pour sauver les SAAD.

On sait qu'aujourd'hui les SAAD peuvent être en grande difficulté pour des raisons financières. Les rémunérations aussi des agents qui sont dans les SAAD ne sont pas forcément toujours à la hauteur de leurs espérances, et cela permettait de valoriser davantage les agents des SAAD. Je ne mets pas du tout en question le travail qui est fait par les agents dans les CCAS ni ceux de la collectivité. Pourquoi j'évoquais cela ? Parce que l'on a eu d'autres débats où, à chaque fois, c'était revenu : « Les Services nous ont mal informés ». On ne va pas débattre de cela ce soir, mais en tout cas, cela avait été les éléments. C'est pour cela que je vous dis qu'il y a eu une mauvaise lecture du courrier de la part du Département et je pense qu'il aurait été bien, et honnête de votre part, qu'il y ait un *mea culpa*. Je sais que vous étiez en rendez-vous le jour de notre assemblée départementale, le matin de bonne heure, dans les locaux du Département où Monsieur CARBONNEL a dû vous recevoir, le Directeur Général adjoint des Services.

M. GHEZALI : Merci.
Sylvie, tu veux redire un mot ?

Mme WANLIN : Monsieur FAGAUT, la possibilité, l'option de mettre à charge 1 € pour les bénéficiaires de l'APA est un choix politique du Département tout à fait respectable, mais nous – et je l'ai dit, notamment comme vous citez, cette réunion en rendez-vous avec le Département –, cela nous posait un problème politique. Et effectivement en mémoire de Paulette GUINCHARD. Voilà. Parce que l'on considère, mais cela, c'est un choix politique, vous avez le droit de ne pas être d'accord, que c'est une remise en cause de l'APA. Et nous n'allons pas sur ce terrain-là. Voilà.

Maintenant, un *mea culpa*. C'est une décision politique. Vous, vous l'avez prise. Nous l'avons prise, nous l'avons assumée au niveau du Conseil d'Administration, nous avons eu un débat, mais il n'y a rien de désobligeant par rapport au Conseil départemental. Moi, j'ai toujours dit que c'était un choix politique du Département qu'il assume comme nous, nous assumons les 1 € que nous n'encaisserons pas sur les bénéficiaires de l'APA.

M. GHEZALI : Merci.
Jean-Hugues, tu veux dire un mot ?

M. ROUX : Oui. Moi, je voudrais dire mon inquiétude quant au ticket modérateur qui pourrait être augmenté de 1 €, sachant que les personnes les plus dépendantes peuvent avoir des fois 4 ou 5 heures d'APA par jour et quand vous calculez le montant mensuel, cela peut vraiment mettre en difficulté ces personnes très dépendantes.

M. GHEZALI : Merci, Jean-Hugues.
Est-ce que tout le monde a le matériel, puisqu'il va y avoir le vote ? Tout le monde a son bulletin ? D'accord. Puisqu'il y aura le vote, on reviendra sur le rapport pour le voter.
Oui, Nicolas BODIN.

M. BODIN : Oui, c'est juste une remarque par rapport au vote. Ce sont des listes complètes et je ne crois pas que l'on puisse rayer de noms. Il faut peut-être le préciser, sinon le bulletin est nul.

M. GHEZALI : D'accord.

4 - Modification des représentations au sein de la Société d'Economie Mixte AKTYA

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (2), Anthony POULIN (2) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. GHEZALI : Deux personnes. Frédérique BAEHR qui reste et Anthony POULIN, la proposition : remplacé par Nathan SOURISSEAU. Cela n'appelle pas de remarque ? Point n° 4 : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L2121.21 du Code général des collectivités territoriales pour la désignation énoncée,
- se prononce favorablement sur la désignation de **M. Nathan SOURISSEAU, comme représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la Société d'Economie Mixte AKTYA.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

5 - Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes - plan d'action 2024-2026

M. GHEZALI : Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Merci. Je vais aussi commencer mon propos pour vous souhaiter, en tout cas à celles et ceux que je n'ai pas encore croisés, une très bonne année 2024.

Je vais vous présenter le plan Égalité professionnelle – plan d'action pour les années 2024-2026 qui fait suite, du coup, à notre premier plan Égalité professionnelle qui couvrait la période 2021-2023.

Je ne vais pas revenir sur les grands chiffres, parce que, d'une part, on l'a déjà vu lors du dernier Conseil Municipal dans notre Rapport Social Unique. Je rappelle : une nomenclature qui nous permet effectivement de pouvoir avoir des statistiques très précises et systématiquement genrées dans de nombreux domaines. Donc cela, c'était au dernier Conseil Municipal. Au prochain Conseil Municipal, on verra aussi le rapport des situations comparées sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, donc je ne vais pas redire les chiffres, en tout cas de notre collectivité.

Juste aussi peut-être un petit mot de fond : c'est vrai que l'égalité professionnelle, dans la fonction publique, elle est en partie préservée grâce aux statuts. En tout cas, les inégalités, elles sont moins importantes qu'elles peuvent l'être dans le privé, mais néanmoins, on constate un certain nombre de choses. Le chiffre au niveau national, ce sont des rémunérations pour les femmes agents de la fonction publique : 12 % inférieures à celles des hommes – ce sont les chiffres nationaux. Et puis, il y a toutes les problématiques, que l'on retrouve dans les collectivités, mais que l'on retrouve partout, avec nos mixités des métiers et des formations, avec une hiérarchisation ancienne de certaines filières par rapport à d'autres, et notamment de filières masculines sur des filières qui sont davantage féminisées.

La question du temps partiel, qui est encore aujourd'hui très largement concentré sur les populations féminines, et sur toutes les problématiques d'articulation vie professionnelle/vie personnelle où l'on voit que, généralement, ce sont les femmes professionnelles qui font des sacrifices parfois pour aller garder leurs enfants. Ces réalités-là, on les voit au niveau national, on les voit encore dans notre collectivité – le « plafond de verre », je ne vais pas y revenir.

Vous trouvez, dans cette délibération, le bilan de notre dernier plan Égalité professionnelle avec des choses qui ont été faites, des choses qui, effectivement, demandent à être retravaillées principalement sur ce nouveau plan d'action. Je vais citer trois axes qu'il faudra retravailler et en tout cas, il faudra être vigilant :

- Sur la gouvernance : je suis très contente, effectivement, que la Direction Santé au travail et Suivi social ait pu aussi étoffer ses équipes pour mieux suivre par la suite la question de l'égalité professionnelle avec, je pense, notamment la mise en place par exemple de la cellule d'écoute sur la

question des violences, une cellule d'écoute pluridisciplinaire qui, justement, réunit psychologues, travailleuses sociales, mais également infirmières pour justement faire bénéficier de leurs nombreuses compétences auprès des agents qui en auraient besoin.

- C'est l'articulation temps de vie professionnel et personnel où il y a un gros chantier. C'est l'une des priorités et il y aura un groupe de travail qui va en découler sur la question notamment des modes de garde. Je le dis : qui garde les enfants de celles qui feront la garde des enfants de la Ville de Besançon ? Je pense notamment, dans la Direction Éducation ou Petite Enfance où l'on a beaucoup, voilà, de mères de famille qui, parfois, ont aussi des difficultés de garde.

- L'axe relatif à la politique de rémunération, qui est en bonne voie. Je vous rappelle que l'on avait aussi un plan d'harmonisation des régimes indemnitaires et que l'on a fait plus ou moins la moitié du chemin, qu'il y a eu aussi des revalorisations salariales – je pense notamment aux mesures qui ont été prises au CCAS, qui touchent aussi majoritairement des femmes. Cela permet de rattraper aussi des retards de ces inégalités de filières, mais le travail doit être poursuivi.

Enfin, voilà, pour ce plan 2024-2026, on reprend à peu près la même mouture que le précédent plan et en tout cas, se rajouteront aussi de nombreuses réflexions. On l'a passé en Conseil Social Territorial la semaine dernière, avec les organisations syndicales qui ont été force de proposition sur un certain nombre de domaines, qu'il faut que l'on étudie, qui ne sont pas marqués dans ce plan Égalité professionnelle, mais je pense à tous les débats que l'on peut avoir au niveau national, qui protègent notamment les femmes sur des questions de congé menstruel ou endométriose. La décision, elle n'est pas, aujourd'hui, prise, mais il faut qu'elle puisse être posée en tout cas dans nos collectivités. Il y avait un travail parlementaire que je trouvais intéressant sur un congé pour les fausses couches. On sait que c'est quelque chose qui est traumatisant pour les corps et pour la santé mentale des femmes, et c'est important de le prendre en compte.

C'est tout le travail qui peut être fait de manière générale pour que les femmes, dans nos collectivités, puissent trouver un espace sécurisant. Je pense à la mixité des EPI (des équipements professionnels, des habits). Parfois, on ne pense pas forcément qu'un métier peut être aussi pratiqué par des femmes. Jusqu'à il y a encore quelques années, on avait des retards aussi en termes d'équipements professionnels. C'est la mixité et de faire bénéficier des vestiaires aussi à des femmes dans des métiers techniques – c'est le travail qui a été fait, je pense, notamment au PAL dernièrement. Et c'est du coup, comment est-ce qu'on emmène aussi la collectivité dans une intransigeance vis-à-vis de la culture sexiste et les violences sexistes et sexuelles qui peuvent en découler ?

Je pense que nous avons été très fermes : c'est un axe qui a été beaucoup travaillé le mandat précédent, mais on ne travaille jamais trop sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, donc malgré le fait qu'il y ait déjà 130 agents qui aient pu assister à une session de théâtre forum sur la question des violences qui ont pu justement animer des débats très intéressants sur le début de la culture sexiste qui commence par des blagues de sexisme ordinaires, jusqu'à des cas de harcèlement qui vont jusqu'au disciplinaire. Ce travail-là, il a commencé à être fait. Je pense que l'on peut en être fier, mais on ne le répète jamais assez et donc cela aussi, il va falloir le faire continuer.

Donc voilà, je vous propose, ce soir, de valider ce deuxième plan Égalité professionnelle pour nos trois collectivités. Là, on le vote côté Ville de Besançon, mais il sera évidemment voté d'ici quelques semaines en Conseil Communautaire.

(Madame Anne VIGNOT reprend la présidence de la séance)

Mme LA MAIRE : Très bien, merci beaucoup. Merci Élise pour cette présentation.
Oui, Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci. En France, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en général, et dans la fonction publique en particulier, est une préoccupation majeure. Des lois ont été votées, des initiatives ont été prises pour promouvoir l'égalité salariale, un accès facilité aux postes de responsabilité, la conciliation améliorée entre vie professionnelle et vie personnelle. À ce sujet, il faut tout de même rappeler que les lois et les évolutions dans le monde du travail ne font pas tout, que des changements dans les mentalités, au sein des familles, qu'elles soient recomposées ou non, sont aussi à encourager. En effet, les femmes – toutes les enquêtes le démontrent – consacrent toujours en moyenne beaucoup plus de temps aux tâches ménagères et à la garde et l'éducation des enfants que les hommes. N'oublions pas aussi qu'à 95 %, les familles monoparentales, c'est une femme et des enfants. Et bien sûr, ces états de fait ont des conséquences sur le degré d'implication des femmes dans leur carrière professionnelle. Cela dit, et au-delà des progrès réalisés, des disparités persistent au sein même des entreprises et des administrations. Les efforts doivent donc être poursuivis, y compris dans le secteur public, pour atteindre l'égalité réelle.

Je vais donc saluer le travail mené depuis des années et celui à venir à travers ce plan d'action au sein de nos collectivités locales, en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. À un moment où l'on constate une baisse de la natalité dans notre pays, c'est une invitation supplémentaire à améliorer les conditions de vie des femmes dans leur globalité et dans tous leurs aspects. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup effectivement pour ce travail qui est fait. J'en profite pour remercier bien sûr les élus qui l'accompagnent et l'ensemble des services. Quand je dis : « l'ensemble des services », ces actions-là, évidemment, concernent tous les services et c'est cela qu'il faut saluer parce que c'est aussi l'accompagner à tous les endroits – d'ailleurs en interne, mais aussi sur les actions que nous menons sur la Ville de Besançon. Merci à vous.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ? Pas de prise de parole supplémentaire ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la période 2024-2026, joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Cadre de vie - Investissements de proximité Programmation 2024

Mme LA MAIRE : Je vous propose une introduction par Anthony POULIN.

M. POULIN : Merci, Madame la Maire.

Plusieurs éléments. Ce rapport, il pourrait se résumer en deux phrases : « *Small is beautiful* » ou « Rendons visible ce qu'on ne voit que trop rarement ». Puisque c'est bien de cela dont il est question, cette année, nous avons souhaité particulièrement insister sur l'action que nous menons en matière de travaux de proximité. En matière de travaux du quotidien, de travaux au plus près des Bisontines et des Bisontins. Pour cela, je vais insister autour de quelques chiffres. Tout d'abord, pour voir que nous consacrons davantage de moyens cette année en particulier sur cette question et que nous avons aussi en responsabilité un patrimoine extrêmement important qui mériterait que nous mettions toujours plus de moyens, et encore plus de moyens sur cette question.

Tout d'abord, notez qu'en 2024, ce sont 13 M€ que nous consacrerons à ces travaux de proximité. 13 M€, c'est ce que nous avons souhaité pérenniser dans le temps. Tout au long du mandat, nous avons augmenté cette enveloppe de 20 % dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement, ce qui donne quand même quasiment près de 14 M€ d'euros en plus de programmation de travaux de proximité sur l'ensemble du mandat, puisque nous avons ces besoins et que notre grand projet, c'est d'améliorer la qualité de vie des Bisontines et des Bisontins et que ces travaux – utiles – participent à cela.

Ensuite, notez, vous l'avez dans le rapport, que le patrimoine de la Ville de Besançon, c'est l'équivalent de 46 hectares. Si je vous donnais une comparaison, c'est comme si nous avions 77 cathédrales de Paris à entretenir, comme si nous avions l'équivalent de 2 800 terrains de basket à entretenir. Et donc, c'est ce patrimoine qui est au cœur des efforts que nous menons. Le patrimoine, il est multiple : il va de la piscine municipale (nous allons remettre de l'argent pour l'entretien), de nos écoles, où cette programmation vient en complément des grandes rénovations que nous menons dans nos écoles, mais il y a des travaux du quotidien que nous menons et qui sont nécessaires, que nous portons ensemble. Ce patrimoine, c'est aussi le patrimoine arboré de la Ville, l'ensemble des enjeux de nos parcs, jardins et de la biodiversité. Là aussi, nous avons, de manière pérenne, augmenté ces interventions, mais c'est aussi l'ensemble de nos réseaux et notamment les réseaux en matière – on le sait – d'informatique qui deviennent de plus en plus stratégiques. Là aussi, nous inscrivons des sommes, à la fois pour entretenir et moderniser.

Nous pouvons penser à d'autres patrimoines, comme nos chaufferies, qui apparaissent comme particulièrement stratégiques parce que la rénovation nous permet de faire des économies d'échelle et nous allons poursuivre cela. C'est autant de capacité en fonctionnement que nous permettons de dégager et c'est autant de services publics que nous confortons avec cette programmation.

Une programmation qui s'articule, on le verra lors de nos prochains Conseils Municipaux, avec l'ensemble des dimensions de notre budget puisqu'elle se ventile en fonction des priorités politiques que nous avons dégagées parce que, bien que quotidiennes, ces interventions s'inscrivent dans les

orientations politiques que nous avons fixées, à savoir : agir pour le climat et le vivant, activer les solidarités, cultiver le collectif et favoriser la vitalité du territoire.

Vous noterez d'ailleurs, dans ce rapport, que l'ensemble des interventions se passe dans tous les quartiers de la Ville de Besançon et ça, c'est un aspect extrêmement important pour nous. Cela se voit notamment à travers les sommes que nous consacrons aux travaux dans nos différentes Maisons de quartiers, dans la vie des quartiers.

Les dossiers qui sont dans ce rapport, chaque collègue pourra en parler plus précisément puisque c'est un dialogue constant que nous avons avec nos équipes de gestion.

Je voulais simplement, au titre de ma délégation en rapport au développement durable, insister sur une innovation que nous avons mise en place dans la collectivité lorsque nous sommes arrivés : un fonds d'amorçage pour les transitions écologiques qui permet d'accompagner l'innovation en matière de transition écologique dans la collectivité et de favoriser des investissements qui, peut-être, ne se feraient pas puisque plus coûteux, mais nous essayons, nous expérimentons pour être toujours le plus à l'avant-garde sur ces questions. Voilà ce que je voulais vous dire de manière très globale. Plusieurs dossiers ont déjà été présentés, mais je laisse naturellement les collègues qui souhaitent compléter ou les collègues qui souhaitent poser des questions, les poser et nous répondrons bien volontiers dans le détail de ces opérations.

Mme LA MAIRE : Très bien. S'il n'y a pas de question particulière...
Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je vous remercie, Madame la Maire. Je veux revenir sur la statue : projet pour le moins obscur, puisque, une fois de plus, on ne sait pas qui, on ne sait pas quoi, on ne sait pas où. Par contre, cette année, nous avons eu le budget et là, surprise, il a doublé depuis l'année dernière et nous sommes assez sidérés par la somme : 150 000 €.

150 000 €, c'est l'équivalent de plus de trois temps plein chargés annuels, donc c'est l'équivalent, voire plus, des deux enseignants de l'ISBA dont les postes sont supprimés faute de budget, pourtant pour des matières essentielles pour les étudiants et la vie de l'école, à savoir : vidéo et performance. 150 000 €, ce sont les instruments de musique pour l'Orchestre Victor Hugo qui ne peuvent pas être renouvelés. 150 000 €, c'est précisément le montant de la baisse pour le soutien à la création de cette année pour Les 2 Scènes. Et là, je ne donne l'exemple que des structures culturelles dans lesquelles je siège, mais j'aurais pu en trouver beaucoup d'autres, car le monde de la culture souffre à Besançon. J'ai une pensée pour le CCAS, les Restos du Cœur, le populaire Carnaval de Besançon qu'une des élus de votre majorité voudrait voir supprimé.

Alors en conclusion, nous vous demandons, Madame la Maire, de baisser cette somme indécente, de créer une commission d'appel d'offres sur ce sujet puisque, pour l'instant, vous semblez seule à décider, et cela donnerait une chance à toutes les artistes, car Besançon n'est pas votre jardin privé et les finances publiques, pas votre porte-monnaie. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui, est-ce qu'il y a d'autres questions ?
Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci. Dans les tranches annuelles, page 16, il est justement question d'une nouvelle statue (*rires*), à l'effigie d'une femme, destinée à être implantée dans Besançon en 2024 ou 2025. Serait-il possible, Madame la Maire, d'avoir un peu plus de précisions sur ce sujet ? Peut-on espérer, pour un projet que j'approuve et que je soutiens, une démarche plus construite collectivement – je dirais même « démocratiquement » – que ce qui a été pratiqué avec l'œuvre dédiée à l'écrivaine Colette, dressée à proximité de la gare Viotte ? Choix symbolique de la personnalité mise en valeur de l'artiste, du style de la création, du lieu de l'implantation : il y a tellement à partager sur un sujet aussi stimulant.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui. Merci Madame la Maire, merci Myriam pour la transition. Tu parlais de jardin, moi, je voulais revenir sur le volet « biodiversité / espaces verts », et plus précisément sur le plan Arbre qui est évoqué dans ce rapport. Le plan Arbre, c'est 60 000 €. Sur le papier, on va dire que cela peut paraître séduisant comme cela : le recensement des arbres remarquables, des continuités écologiques, mais j'ai le sentiment que, sur ce plan Arbre, vous ne dites pas exactement toute la vérité.

Je m'en explique : que vous fassiez ce que vous voulez sur le domaine public, à la limite, on peut le comprendre, même si l'on ne partage pas forcément toutes les orientations et décisions que vous prenez en termes d'espaces verts, mais ce qui m'a interpellé, c'est : « Pourquoi le domaine privé ? ».

Pourquoi voulez-vous aller sur le domaine privé ? Je pense que derrière, vous n'êtes pas forcément honnête intellectuellement, car, comme d'habitude, je vais vous dire le fond de ma pensée, je pense que vous voulez avoir une certaine maîtrise sur le domaine arboré privé pour, demain, venir contraindre, une fois de plus, éventuellement, des propriétaires qui souhaiteraient aménager leur terrain différemment, éventuellement faire des constructions où ils seraient obligés de venir intervenir sur un arbre qui... Vous ne m'écoutez pas, c'est assez désagréable ! Des interventions qui peuvent être faites demain dans le domaine privé sur le parc arboré. Voilà, je devine un peu et je m'interroge sur le fait que, demain, vous veniez mettre un droit de veto sur la gestion de ce parc arboré privé.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions auxquelles on pourra vous apporter...
Oui, Madame DENIS-LAMIT.

Mme DENIS-LAMIT : Merci, Madame la Maire. Dans la prolongation des questions sur les arbres, je reviens sur la forêt de Bregille. J'avais interpellé Madame MICHEL il y a de cela quelques mois sur l'état vraiment catastrophique de cette forêt. Vous aviez admis, à ce moment-là, que, oui, elle avait été oubliée depuis fort longtemps. Cela, c'était il y a quelques mois que l'on en avait parlé, donc j'aimerais savoir si, depuis, il y a eu une réflexion. Alors, je ne vous parle pas de l'histoire du parcours santé, je parle vraiment de la gestion de la forêt. Moi, pour y passer très régulièrement, c'est vraiment catastrophique et j'aimerais bien savoir s'il y a un plan et à partir de quand on va s'en occuper. Merci.

Mme LA MAIRE : Oui, est-ce qu'il y a d'autres questions sur lesquelles on pourrait apporter des éléments ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose que l'on donne la parole aux adjoints qui sont en charge des différents dossiers. Donc, Aline.

Mme CHASSAGNE : Sur le projet de statue de femme dans l'espace public, il y a eu deux interpellations. On ne s'est jamais caché, en tout cas dans nos orientations politiques, de vouloir rééquilibrer la place des femmes aussi au niveau de l'espace public. Il y a déjà eu deux projets de statue qui ont pu voir le jour : Henriette DE CRANS et la statue Colette dont vous avez parlé.

Un projet de statue dans l'espace public, c'est un projet qui soutient aussi l'art contemporain, donc un certain nombre de remarques m'étonnent un petit peu. On sait aussi que c'est un secteur qui est fragilisé, qu'il y a une grande précarité des artistes, et notamment des artistes dans le champ visuel. On sait aussi que l'espace public, c'est l'accès à la culture pour tous. On a vu, les médias nous ont interpellés avec notre statue Neptune et le vol de son trident. Là aussi, on voit qu'il y a un intérêt pour les habitants, que cela fait un paysage pour nos habitants. Alors pour ceux qui ne seraient pas au courant, la statue Neptune, qui est quand même au cœur de notre ville, elle participe aussi à une balade urbaine, avec un intérêt pour les habitants – les passants habituels, mais aussi pour les touristes bien sûr, pour les gens de passage. Donc quand on réfléchit à cet espace public, bien sûr qu'on le pense de manière globale et aussi par rapport à l'attractivité de notre ville.

Ce que vous n'avez pas dit sur le projet Colette, c'est qu'il y a eu quand même tout un travail qui n'était pas uniquement relatif aux élus, mais qu'il y a eu tout un travail avec l'ISBA. Là, cela va se faire aussi puisqu'il y a eu une *masterclass* avec l'artiste et que l'on va également mener tout un travail – on va dire – de transmission avec les artistes émergents de notre territoire. Et cela, c'est essentiel aussi. Donc vous voyez que c'est quand même beaucoup plus complexe que de parler d'un budget. Il y a aussi, derrière, une œuvre d'art, une création, un soutien à l'art contemporain. Il y a l'embellissement de notre ville, pour des raisons culturelles, touristiques, urbaines, paysagères. Je tiens aussi à vous préciser qu'au niveau des budgets, il y a eu d'autres statues dans notre ville qui ont présenté un budget plus élevé par le passé et que là, la volonté de notre équipe, c'est d'avoir une statue, donc avec un corps, avec de la densité, avec de la surface. Donc oui, c'est un coût au niveau des matériaux, mais aussi de la création.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Maintenant, Fabienne BRAUCHLI pour quelques éléments de réponse.

Mme BRAUCHLI : Oui, je vais vous répondre par rapport au plan Arbre sur les propriétaires privés, mais je vais vous répondre aussi un petit plus globalement sur le plan Arbre pour apporter quelques éclaircissements. L'objectif initial de ce plan Arbre, c'est en fait de favoriser la présence de l'arbre en ville, à long terme et cela, de façon pérenne parce qu'il est important de protéger nos arbres en zone urbaine pour rendre la ville respirable, parce qu'une ville arborée est une ville plus fraîche, parce que les arbres régulent la température par leur ombrage, par l'évapotranspiration qui vient de leurs racines. Et cela, c'est un engagement fort de la Ville de Besançon.

Pour que l'architecture urbaine puisse s'appuyer sur les arbres, pour renforcer les corridors écologiques, la trame verte, pour préserver et recréer des continuités écologiques par une stratégie de plantation et de végétalisation de l'espace public, par un aménagement forestier s'adaptant au changement climatique, etc. Pour améliorer aussi la qualité des opérations d'aménagement visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains, avec la programmation annuelle que nous avons de plantation et d'entretien du patrimoine arboré de la Ville. Et puis aussi pour mener des actions informatives et pédagogiques avec des animations, des plantations citoyennes, des interventions dans le milieu scolaire, etc.

De cet objectif initial, découle la nécessité de mieux connaître le patrimoine arboré de notre Ville – il y a une question de connaissance de tout cela – et de développer une stratégie avec des outils, comme par exemple l'identification de tous les corridors écologiques, les continuités des trames vertes, etc. Et puis ce fameux recensement des arbres remarquables dont on a parlé il n'y a pas longtemps. Les arbres remarquables, qu'est-ce que c'est ? Eh bien ce sont les très beaux arbres, les arbres anciens, les arbres qui ont une histoire, mais aussi les arbres qui marquent le paysage dans un quartier, les arbres qui sont utiles à la biodiversité parce qu'ils hébergent par exemple une colonie de chauves-souris ou un rapace nocturne.

Quand on parle du patrimoine arboré urbain, il s'agit des arbres sur l'espace public, mais aussi sur l'espace privé, et j'en viens à ce dont vous parliez, Monsieur BAILLY. Alors, la Ville connaît parfaitement son patrimoine arboré urbain, bien évidemment. Sur l'espace public, on a environ 19 000 arbres sur l'espace public, hors forêts bien sûr. On connaît moins bien les arbres présents sur l'espace privé, évidemment, c'est-à-dire les particuliers, les entreprises, etc., donc on a proposé une démarche de démocratie participative. On peut se connecter sur la plateforme atelierscitoyens.besancon.fr pour le recensement des arbres remarquables. Cette action a pour but d'aider les propriétaires – privés, justement – à mieux connaître leurs arbres, de les sensibiliser à la valeur de leurs arbres qu'ils peuvent avoir sur leur propriété, ainsi que sur les enjeux que ces arbres représentent pour eux-mêmes, les propriétaires, sur leur propriété, mais aussi de façon plus large pour leur quartier. Et donc, c'est pour inciter ces propriétaires privés à prendre davantage et mieux soin de leurs arbres.

Dans le PLUi, les arbres remarquables pourront être protégés. Je reviens en fait à l'objet de ce plan Arbre du début : il s'agit aussi de repérer les menaces qui peuvent mettre à mal notre patrimoine arboré et donc la mise en place de certains outils, d'autres outils comme par exemple la réactualisation du barème de l'arbre et puis le renforcement de l'expertise de la gestion du patrimoine arboré urbain, qui fait d'ailleurs également l'objet de ces tranches annuelles, puisque les expertises sont très, très importantes. Et puis, cela touche aussi l'évolution du PLU et du PLUi. Le recensement des arbres remarquables représente un premier niveau de protection à travers l'élaboration du PLUi, en faisant en sorte que les Services puissent instruire des demandes de permis de construire, de permis d'aménagement qui incluent la présence des arbres sur les parcelles. La mission PLUi travaille actuellement sur les zones à enjeu et l'identification des arbres remarquables qui participent à la trame verte.

Je rappelle d'ailleurs le travail qui a été fait il y a environ deux ans sur l'article 13 du PLU, qui implique maintenant le fait de prendre en considération les arbres présents sur une parcelle – on parlait de passerelle tout à l'heure –, d'inviter les propriétaires, dont les particuliers ou les promoteurs immobiliers à y porter une attention particulière et puis à inciter ces propriétaires à conserver ces arbres et à les protéger. Ce sont bien évidemment des incitations, des préconisations. À aucun moment il n'est prévu des interdictions ou des obligations. Ces enjeux du PLU, d'ailleurs, seront repris par la suite dans le PLUi. Il y a aussi d'autres choses, il y a les actions de lutte contre les espèces envahissantes, enfin il y a des tas d'autres choses qui entreront dans le plan Arbre, mais on ne va pas tout détailler. Je voulais, par tout cela, vous rassurer aussi sur les propriétaires privés qui, évidemment, vont recevoir surtout de l'aide, des conseils, des préconisations, mais pas plus que cela, ne vous inquiétez pas.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Et puis, de toute façon, le champ du privé est le champ du privé, donc voilà, on est bien d'accord que nous sommes dans les règles, dans la loi. Madame LEMERCIER, vous voulez peut-être apporter un élément complémentaire ?

Mme LEMERCIER : Merci.

Ce n'est pas le projet que je remets en cause, au contraire. Moi, j'estime qu'effectivement les artistes femmes, quel que soit le domaine, n'ont pas assez de place, mais en France. Non, moi, c'est la méthode. Déjà, le budget qui double. On ne nous dit rien, rien. Et là, quand je vous entends, Madame CHASSAGNE, je crois comprendre que ça y est, vous savez qui est l'artiste qui a été choisie et vous savez déjà comment va être la sculpture, statue – je ne sais pas comment on peut l'appeler. Et c'est cela, c'est la méthode, une fois de plus. On est mis devant le fait accompli, et on n'a pas notre mot

à dire. Et puis, je le répète, le monde de la culture est en souffrance à Besançon, donc si l'on pouvait déjà consolider ce que l'on a, avant d'en rajouter...

Mme LA MAIRE : Pardon, mais du coup, on ajoute quoi ? Parce que je n'ai pas bien compris ce que l'on rajoute ?

Mme LEMERCIER : (*Intervention hors micro*)

Mme LA MAIRE : Dans le domaine de la culture, ah effectivement, c'est juste que, du coup, je n'ai pas compris le raisonnement.
Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Je suis ravie que ce sujet et ce projet vous enchantent. Tout n'est pas fait en fait. La conception, c'est aussi une co-conception et il y a la part de liberté aussi de l'artiste dans sa création, donc bien sûr que non, je ne suis pas capable aujourd'hui de vous dire à quoi va ressembler cette statue de femme dans l'espace public à Besançon. Vous la découvrirez en 2025.

Par rapport à l'ISBA, puisque nous sommes en lien avec la création d'aujourd'hui, la création contemporaine, Madame LEMERCIER, et là, c'est un projet qui mobilise un budget en investissement. On sait que le secteur des écoles d'art est un secteur qui est fragilisé actuellement, qui est en difficulté sur du fonctionnement. Vous n'étiez pas là hier au CA de l'ISBA, mais on a pu en parler et notamment souligner un soutien supplémentaire de la Ville de Besançon pour la prime pouvoir d'achat pour les agents.

Donc vous voyez que, finalement, nous sommes aussi à l'écoute des problèmes de fonctionnement, mais là, je le redis, c'est un budget en investissement. Voilà, c'est une création contemporaine pour notre ville et je pense que les habitants en seront ravis, tout comme le projet Colette qui a recueilli de nombreux commentaires, en tout cas plutôt très positifs sur les réseaux sociaux.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui, simplement, vous avez parlé d'une femme. Est-ce qu'il s'agira d'une femme bisontine ?

Mme LA MAIRE : Je peux répondre que « oui ».
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, merci. Moi, je vais intervenir sur un autre sujet. En fait, ce que voulait évoquer surtout Madame LEMERCIER et à juste titre, on a bien compris, Madame CHASSAGNE : 150 000 € en investissement, mais qui auraient aussi peut-être pu être mis dans d'autres directions, à un montant aussi important. Sur la statue Colette, on avait eu du mal à avoir le prix, en tout cas le coût, puisque c'est vous qui nous l'aviez dit *in fine*, à l'arraché, donc sur un coût à 60 000 € parce que l'on ne l'avait jamais vu passer ici au sein du Conseil Municipal. Là, au moins, il y a une transparence, ce qui n'était pas le cas pour la statue en hommage à Colette, mais 150 000 €, cela nous questionne et cela questionne aussi les Bisontins, que ce soit un investissement en fonctionnement, c'est pareil. Il y a d'autres structures aussi qui, en investissement, pourraient aussi prétendre à avoir des montants, donc c'est pour cela que cela nous questionnait sur ce montant-là.

Moi, je voulais quand même intervenir plus sur le volet « sécurité » et sur le volet « police municipale » parce que vous allez mettre en place des radios géolocalisées, donc dans le cadre de cette enveloppe des 13 M€, ce que je trouve plutôt assez intéressant.

Par contre, nous, on aurait souhaité, parce qu'on vous le demande depuis un petit moment, mettre en place des bornes d'urgence. C'est-à-dire des bornes d'urgence qui sont accessibles 24/24, à différents endroits de la Ville et qui permettent, surtout, à une personne qui est victime ou qui voit un acte de délinquance ou autre se produire, de pouvoir appuyer sur ce bouton-poussoir qui la met directement en relation avec la police municipale. Cette police municipale, derrière, a une possibilité, donc avec notre vidéoprotection de pouvoir tout de suite diriger les caméras de vidéoprotection sur le territoire, en tout cas sur le secteur qui est concerné, donc c'est une sécurisation qui, aujourd'hui, est plus rapide avec ces bornes d'urgence. On aurait souhaité que puisse apparaître ce type d'éléments aussi dans l'enveloppe des 13 M€ là, qui sont validés.

Et pourquoi je vous dis cela ? Parce que j'ai reçu, Madame le Maire, si vous êtes attentive, j'ai reçu la famille : le papa et la maman du jeune qui s'est fait agresser à la patinoire La Fayette... Ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple, quand on est parent, d'aller récupérer son enfant aux urgences, quand il

s'est fait tabasser par quatre délinquants sur le secteur de la piscine La Fayette. Peut-être que s'il y avait eu ce type d'outil à proximité de la patinoire, peut-être que, derrière, on aurait évité ce drame parce que, pour la famille, cela reste un drame. J'espère que, derrière, il y aura une réquisition sur nos caméras de proximité pour que la justice soit faite sur ce sujet-là.

Et puis, on aurait souhaité aussi – Je sais que ce n'est pas quelque chose que vous partagez –, mais je reviens quand même à cet armement sur la police municipale. Je regardais précisément les chiffres : aujourd'hui, il y a quasiment 25 000 policiers municipaux sur le territoire national et 19 500 sont armés, soit 80 %. 80 % des policiers municipaux sont armés ; malheureusement, nous, on n'en fait pas partie. Voilà, ce sont des éléments comme cela que l'on aurait souhaités aussi pour apporter davantage de sécurité aux Bisontins, et aussi le déploiement de la vidéoprotection, mais je sais que Monsieur CYPRIANI n'y est pas favorable, et vous non plus. Voilà, c'est ce qui nous oppose sur ce sujet-là, mais ce sont des éléments de ce type-là que l'on aurait souhaité voir, en tout cas, apparaître dans le déploiement et le développement de notre Ville en matière sécuritaire. Cela nous paraît en tout cas important pour les Bisontines et les Bisontins.

Mme LA MAIRE : Très bien. Juste, peut-être, pour rétablir les choses sur la question de l'agression que nous regrettons tous, qui s'est déroulée dans les environs de la patinoire, c'est que ce jeune homme, justement, a trouvé refuge auprès des agents. C'est pour cela qu'il est venu se réfugier effectivement. Et puis, vous employez le terme de « réquisition » : nous ne sommes jamais dans la réquisition des images...

M. FAGAUT : Peut-être pas vous, mais l'officier de police judiciaire.

Mme LA MAIRE : Il ne fait pas de réquisition, donc ce n'est pas... C'est une convention sur laquelle nous travaillons, et nous travaillons main dans la main – j'aime bien le redire. Très bien. Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui, je vais vous répondre point par point.

Si vous voulez une borne d'appel direct, je ne pense pas que ce soit souhaité, même par la police nationale. En tout cas, un appel direct à la police municipale, ce serait compliqué parce que les compétences de la police municipale sont limitées, donc en cas de délit, c'est à la police nationale d'intervenir et la police nationale le préfère aussi. Cela ne vous a pas échappé que, pour des raisons d'accès plus facile à la police municipale, on venait de mettre en service un numéro d'appel direct, donc je pense que cela répondra à une bonne partie des questions que vous avez. De toute façon, en cas d'urgence, c'est le 17. Et tout le monde le sait. Donc mettre des bornes... De toute façon, elles ne seraient jamais placées au bon endroit, il n'y en aurait jamais suffisamment, tandis que des téléphones, tout le monde en a. Appeler le 17, c'est simple comme bonjour.

Sur l'armement, eh bien, écoutez, l'armement...

Vous m'écoutez, Monsieur FAGAUT ? Je ne sais pas, vous tourniez la tête.

M. FAGAUT : C'est parce qu'il y a du bazar derrière.

Mme LA MAIRE : Pardon, ce n'est pas du bazar, nous sommes très...

M. CYPRIANI : Non, mais vous n'êtes pas obligé de vous tourner quand des gens bougent.

Mme LA MAIRE : Vous n'êtes pas obligé, voilà, vous pouvez rester très concentré sur la réponse que l'on vous fait.

M. CYPRIANI : Donc les relectures de caméra, vous savez que ce n'est pas de notre ressort, c'est le Procureur qui le demande, donc c'est lui qui déclenche les enquêtes.

Et puis sur l'armement, on ne sera jamais d'accord avec vous. On en reste là, ce n'est pas la peine d'en reparler à chaque Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Très bien. Oui, Madame DENIS-LAMIT.

Mme DENIS-LAMIT : Oui, merci.

Je reviens juste une seconde sur l'histoire de la statue. J'avais deux questions. La première : est-ce que l'artiste va être Bisontin, Bisontine ou Franc-Comtois ?

Un intervenant : Oui, elle a répondu.

Mme DENIS-LAMIT : Ah pardon, alors je n'ai pas dû écouter.

Mme LA MAIRE : La question est : est-ce que vous avez terminé votre intervention, ou il y a d'autres... ?

Mme DENIS-LAMIT : Oui, oui.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, merci. Monsieur CYPRIANI, oui, on ne sera certainement pas d'accord, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut s'interdire de toujours en parler. Je ne désespère pas. Vous le savez très bien, vous venez aussi du monde de l'éducation, je crois, où « quand il y a répétition, il y a apprentissage ». Bon, peut-être qu'un jour, vous aurez en tout cas appris certains éléments sur ce sujet-là.

Moi, je ne suis pas d'accord avec vous sur les bornes. D'autres villes l'ont fait. Si d'autres villes l'ont fait, pourquoi Besançon aujourd'hui ne pourrait pas le faire ? Vous savez, le numéro de téléphone direct qui peut joindre la police municipale – c'est cela, si je ne dis pas de bêtise ? –, il faut le connaître. Il faut pouvoir, derrière, dans un moment de stress, d'agression ou de témoin, ce n'est pas évident tout de suite de réagir. Une borne, certes, je vous l'accorde, certes, ce n'est pas forcément simple de la placer au bon endroit, etc. Maintenant, on sait quand même qu'il y a certains secteurs sur le territoire bisontin, centre-ville ou autres, qui peuvent être plus prégnants pour pouvoir installer ce type de borne. Donc je pense que c'est dans cet usage-là et dans ces outils-là aujourd'hui que nous devons déployer et développer pour sécuriser davantage, au même titre que l'armement. 80 % des policiers municipaux, au niveau national, sont armés.

Bon, voilà, je continuerai à le faire, je garde cette cohérence en tout cas, parce que, aujourd'hui, moi je souhaite continuer à être dans cette sécurisation de nos habitants, parce que j'aime l'ordre. J'aime la sécurité et j'aime l'ordre, donc c'est pour cela que je suis dans cette démarche-là. On s'oppose, on n'est pas d'accord, ce n'est pas pour autant qu'il faut dire : « Écoutez, il n'y a plus besoin d'en parler, on s'est dit les choses ». Bah si, on en parlera quand même. C'est un lieu démocratique, donc je continuerai à en parler.

Mme LA MAIRE : Je vais juste utiliser quelque chose que je trouve intéressant, parce que vous savez que l'on a toujours des cérémonies d'ouverture des nouvelles années pour le tribunal, des cérémonies officielles, et à ce moment-là, il y a toujours un bilan qui est fait par le juge, par le Procureur, par l'avocat général, etc. Je vais juste citer le Procureur : « *Ces marchands de peur qui ressassent que tout allait mieux avant* ». Voilà, je le dis.

Et, la deuxième approche qu'il a : « *Une année 2023 marquée par la stabilisation de la délinquance avec un certain nombre de crimes et de délits constatés, contrairement [c'est la parole du Procureur] à cette impression très répandue chez nos concitoyens d'explosion de la criminalité* ».

C'est important de le dire parce que nous sommes tous convaincus que nous devons travailler toujours plus la question de la sécurité et on la regarde en face.

J'en profite d'ailleurs pour remercier à la fois la police nationale et la police en particulier judiciaire pour le travail qu'elles ont mené ces dernières années et qui montre aujourd'hui – d'ailleurs, les résultats sont extrêmement intéressants – qu'un travail conjoint, y compris avec notre police municipale, mais aussi avec l'ensemble de nos actions que nous menons sur le territoire, que nous arrivons à des résultats et que l'objectif n'est pas de nier un certain nombre d'agressions et de problèmes d'incivilité. L'objectif est d'apporter justement des moyens, des solutions et être très efficace, une intervention très ferme. Et cela, je le remercie, nous le faisons tous en ce moment, ensemble. J'ai été très heureuse de les entendre nous rappeler combien ce travail était fait.

Je vais reprendre juste un élément, parce que l'on n'en parle pas, mais cela fait partie aussi des problèmes de sécurisation et de tranquillité pour nos concitoyens. Les rodéos urbains, qui minaient le moral des habitants, ont été divisés par quatre depuis 2020, donc on voit que des actions conjointes nous permettent effectivement de nous attaquer au vrai problème, à celui qui est vraiment structurel et que nous devons attaquer tous ensemble. Et cela, c'est quelque chose qui nous tient à cœur.

Je reprends les chiffres aussi, pour confirmer que tous les efforts qui ont été mis en œuvre, par exemple à Planoise, produisent des effets réels sur la délinquance. Le nombre de crimes et délits a baissé, dans ce quartier, de 16,64 % en 2023, par rapport à 2022, donc bien sûr, jamais suffisant, mais toujours intéressant. Merci.

Benoît, tu veux apporter d'autres éléments ?

M. CYPRIANI : Oui, je voulais indiquer aussi, pour compléter, que le nombre de faits constatés, sur l'ensemble de la ville, a diminué de 10 % en un an. Je ne sais pas à quoi c'est dû, mais on ne peut que s'en réjouir. On est tous attachés, autant que vous, à la sécurité bien entendu. Il n'y a aucun souci là-dessus, simplement, ce que je questionne, moi, c'est la relation que vous faites. Vous pouvez parler d'armement à chaque fois, si vous le voulez. Simplement, vous faites une relation entre « armement » et « sécurité » qui est fautive. Ce n'est pas parce que l'on armerait la police municipale que quoi que ce soit changerait en nombre de faits et de sécurité des habitants. Donc, de ce point de vue là, c'est un dialogue de sourds. Vous sous-entendez des choses, vous faites des relations qui ne sont pas exactes. Voilà, je crois que c'est à peu près tout ce que je voulais dire.

Je ne vous reparlerai pas, bien sûr, du fait que la police anglaise n'est absolument pas armée et qu'ils n'ont pas plus de délinquance que chez nous. Voilà, c'est la preuve avec un grand P que je peux vous donner, sinon vous continuerez bien sûr à dire ce que vous voulez en Conseil Municipal, il n'y a pas de souci.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Alors, vous avez raison de saluer l'action de l'État, l'action de la police nationale et de la police municipale, qui aimerait faire davantage si elle en avait les consignes, mais je vais, moi, débiter l'année 2024 par vous féliciter pour ce rapport de tranches annuelles qui permet de rendre compte, de mon point de vue, de manière beaucoup plus lisible les investissements consacrés aux travaux d'entretien. Il faut aussi dire quand nous avons des désaccords, et nous en avons de nombreux, mais il faut aussi dire quand les choses s'améliorent et c'est plaisant de pouvoir évoquer ces travaux avant qu'ils ne soient effectués. C'est suffisamment rare pour pouvoir le dire.

Je voudrais évoquer la question du ramassage des cartons, qui fait partie des investissements. C'est une remontée très forte de la part des habitants. Il y a 300 000 € d'investissement qui y sont alloués. J'ai le sentiment que cela avance, je voudrais savoir un petit peu où l'on en est, mais en tout cas, j'entends beaucoup moins de retours de la part d'habitants du centre-ville.

Et puis évoquer aussi avec vous les travaux dans le parc zoologique de la Citadelle, à hauteur de 100 000 €. Je voulais savoir s'ils s'inscrivent dans le cadre des préconisations qui vous ont été demandées. Je vous rappelle que nous avons des obligations d'effectuer certains travaux avant septembre 2024.

Et puis, pour terminer, pour vous questionner sur l'éclairage de la Citadelle, j'aurais aimé voir quelques investissements dans ce domaine. Je sais que... En tout cas, vous nous aviez dit y travailler. Ce n'est pas un sujet anodin. La mise en valeur de la Citadelle, c'est un sujet de rayonnement et d'attractivité de notre Ville, c'est l'image de la Ville. Moi, je préfère que nous investissions dans un système performant sur le plan énergétique qui mette en avant, à certaines heures définies, l'emblème bisontin, plutôt que dans de la communication qui, finalement, aurait un effet sur un instant T, mais peu d'effet sur du long terme. Mettre en avant la Citadelle en soirée, c'est aussi faire de la communication territoriale.

Mme LA MAIRE : Peut-être que je vais apporter quelques éléments d'éclairage, si je peux me permettre de le dire comme cela (*rires*).

Justement, vous savez, je crois, parce que c'est passé en délibération et donc nous avons adopté, du coup, enfin, nous avons ouvert un marché pour travailler sur la question de l'éclairage public.

C'est d'ailleurs Yves GUYEN qui l'a présenté en Conseil Communautaire, parce que, en fait, il y a deux aspects dans cette organisation de l'éclairage. Il y a l'éclairage extérieur qui est en fait un éclairage public, comme sur la voirie, et puis il y a l'éclairage intérieur qui, du coup, lui, est plus un éclairage comme dans nos domaines, dans la Ville de Besançon.

Nous avons donc une étude globale qui a été ouverte par un marché, donc un bureau d'études qui est en train d'y travailler. Cela avait été dit, mais je vais le redire, parce que c'est très important. Je crois que là, nous sommes sur quelque chose qui, j'en suis sûre, sera extrêmement innovant, parce que l'on a des enjeux derrière quelque chose qui pourrait paraître très technique.

La Citadelle, à travers son éclairage, il y a quatre aspects :

- Le premier, c'est la question de comment on fait un éclairage sur des monuments aujourd'hui, en considérant que la biodiversité sera respectée ? Vous savez que nous avons des grands-ducs qui naissent tous les ans désormais sur les falaises à proximité et que la question de l'éclairage est très importante pour leur renouvellement. C'est un exemple.

- Le deuxième, c'est évidemment la qualité de la mise en valeur d'un patrimoine. Je vais le faire un peu court, mais jusqu'à présent, on avait pratiquement deux interrupteurs : on allumait et on fermait. Là, on va sur quelque chose qui est beaucoup plus précis et précieux parce que, effectivement, on a un

patrimoine qui mérite un travail extrêmement fin et intéressant, que nous voulons « manœuvrer » au bon moment, dans les bonnes périodes et bien adapté.

- Troisième volet de cet éclairage, donc c'est toujours dans les missions de ce bureau d'études, c'est de faire en sorte que nous ne soyons pas dans des pollutions lumineuses parce que vous savez... D'ailleurs, je crois que la sénatrice, Madame JACQUEMET, est en train d'y travailler, de proposer un rapport pour lutter justement contre la question des pollutions lumineuses. Aujourd'hui, on éclaire le ciel avec la Citadelle, donc typiquement, nous sommes « visés » par les futures règles qui vont sortir.

- Quatrièmement, il était essentiel que nous garantissons une bonne gestion pour les usagers de la Citadelle, que ce soit pour les visiteurs, mais aussi pour les agents qui y travaillent, pour qu'il puisse y avoir des couloirs d'accompagnement quand ils sortent de leur travail ou quand ils arrivent le matin. Donc, voilà. Nous avons proposé – c'est quelque chose qu'avait présenté Yves GUYEN en Conseil – un cahier des charges avec ces quatre missions, et je ne vous cache pas que je pense que cela n'impliquera pas un investissement de 150 000 €. Je pense que là, nous serons sur quelque chose de beaucoup plus haut.

Ah, j'ai oublié une fonction, mais elle est évidente : c'est aussi la baisse de consommation de l'énergie, qui est aussi importante, donc cela nous fait cinq enjeux derrière cette étude. Elle est très attendue, le public attend. Le public a compris que, finalement, c'était vraiment quelque chose d'intéressant et ce qui nous a amenés à nous dire que là, cela va être une opération phare parce que si nous réussissons à rendre compatibles tous ces enjeux-là, eh bien beaucoup de monuments sont en train de regarder comment nous allons le traiter et comment nous pourrons, justement, servir de laboratoire et apporter peut-être un nouvel éclairage – pour refaire ma petite blague – dans les cas qui existent dans beaucoup d'endroits en France et ailleurs.

François.

M. BOUSSO : Et je vais apporter des précisions sur les investissements dans le parc zoologique puisque cette année, dans le budget tranches annuelles qui vous est proposé, si l'on entre dans le détail, il y a une rénovation de l'ancien espace qui était dédié aux babouins et qui permettra à des espèces de bénéficier de plus d'espace. C'est un des enjeux de la démarche Bien-être animal qui est en cours. Il y aura également des travaux pour désimperméabiliser la petite ferme puisque, aujourd'hui, c'est un espace avec un enrobé qui fait qu'il fait notamment très chaud l'été, donc l'idée est de désimperméabiliser cet espace pour le rafraîchir et le rendre plus agréable, notamment pour les enfants qui apprécient beaucoup ce milieu. Il y a aussi une réflexion sur l'espace dédié aux tortues, et une rénovation sur un abri-pompe qui est un espace dans lequel les chauves-souris viennent nicher.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces précisions.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, je n'ai pas eu ma réponse sur le point d'apport volontaire cartons au centre-ville, mais je vais compléter par rapport à l'éclairage de la Citadelle, et je vais faire une comparaison flatteuse. La Citadelle, c'est notre emblème, au même titre que la Tour Eiffel est l'emblème de Paris. La Tour Eiffel, elle est peu éclairée le soir, mais elle reste visible. Et une fois par heure, il se passe quelque chose. J'aimerais que nous fassions la même chose à Besançon avec la Citadelle. Pourquoi pas, qu'elle soit peu éclairée le soir. À certains horaires, quand il est très tard, qu'elle soit éteinte le soir, je pense que cela ne pose de problème à personne. Et puis, pourquoi pas, en période estivale ou dans des moments un petit peu particuliers (Festival de musique ou un moment symbolique annuel), avoir un éclairage qui soit différent, qui mette en valeur l'emblème, qui fasse que les Bisontins, les Grand Bisontins, voire même de plus loin, viennent jusqu'à Besançon, uniquement pour voir ce moment particulier.

Voilà, c'est une piste que j'ai en tête depuis très longtemps et que je vous livre. Je pense qu'il serait intéressant de s'y plonger. Merci.

Mme LA MAIRE : Oui. Simplement, je vous le dis, c'est la demande. Je le redis, la demande, c'est de savoir éclairer au bon endroit, au bon moment pour qu'elle puisse avoir une force symbolique. Vous voyez, par exemple, toutes les heures, figurez-vous que pendant les heures de crépuscule, ce n'est pas la bonne heure par exemple pour les chauves-souris. C'est un vrai enjeu aujourd'hui. Aujourd'hui, on doit savoir concilier esthétique, biodiversité, technologie, sécurité, etc. Tous ces éléments-là sont dans les mains d'un bureau qui va y travailler.

Sur les cartons, nous sommes sur l'installation effectivement de points d'apport qui vont se déployer. Vous savez que l'on en avait mis en place et cela marche très, très bien. Il y avait même eu, finalement, une piste qui avait été envisagée, c'était de dire : « Il y a quelques points d'apport volontaire, mais à

certaines endroits, peut-être quand on va passer, quand on va donner rendez-vous, un peu comme pour les biodéchets ». Il y a eu un vrai travail qui a été fait avec l'Architecte de Bâtiments de France qui a vraiment travaillé avec nous pour dire : « Revoyons peut-être les services sur l'espace public que nous apportons, que ce soient les apports pour le carton, mais aussi pour le verre, pour tout ce qui est recyclable, pour les biodéchets, etc. » Donc les services du DGD, c'est au niveau du Grand Besançon, ont retravaillé l'ensemble des points qui existait et ont proposé de réoptimiser ces différents points qui existaient et d'en créer de nouveaux. Là, on a un maillage extrêmement intéressant. Il va y avoir une carte qui sera proposée à la connaissance du public, pour donner effectivement cette possibilité d'apporter les cartons parce que, je rappelle quand même, qu'en début de mandat, nous avons fait ce choix de faire des points d'apport volontaire en plus esthétiques. Alors vous allez me dire que, peut-être, ce sont des financements que l'on aurait pu éviter, mais cela fait partie aussi de l'esthétique, de la beauté et de l'attractivité de notre territoire. C'est donc dans ce sens-là que nous continuons. Vous avez, sur ce dossier-là, quelque chose de l'ordre du 300 000 €, mais qui est plutôt de l'ordre du génie civil, parce que, autant les conteneurs, c'est le Grand Besançon qui les fournit, autant l'installation du génie civil, c'est la Ville de Besançon qui la prend en charge.

Voilà, est-ce que cela vous apporte un éclairage ? Oui ? Je vous remercie. Très bien. Eh bien écoutez, si vous avez posé toutes les questions... Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vous propose de soumettre au vote. Ah, c'est prendre connaissance, d'accord. C'est très bien.

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme prévisionnel des tranches annuelles 2024, tel que détaillé dans le rapport par politiques publiques et par principale enveloppe, étant précisé que ce programme sera repris et intégré au budget 2024.

3 - Solidarités - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation des représentants du Conseil Municipal

Alors on va dépouiller le vote qui a eu lieu, bien sûr toujours avec les mêmes jeunes, parce que ce sont les mêmes. Ce sont Nathan et Hasni qui sont les jeunes gens désignés pour être les scrutateurs.

Une intervenante : Il n'y a pas de parité ?

Mme LA MAIRE : Non, il n'y a pas de parité dans la jeunesse. On aurait pu prendre la plus jeune, mais après, il aurait fallu que je choisisse... Enfin bon, on va faire simple. Très bien, merci.
(Il est procédé au dépouillement par M. ALEM et M. SOURISSEAU).

7 - Formations - Association de Gestion du Centre de Formation des Apprentis (CFA) Hilaire de Chardonnet - Garantie par la Ville de Besançon d'un emprunt

Mmes Frédérique BAEHR (1), Françoise PRESSE (1) et M. François BOUSSO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Pour le rapport n° 7, c'est le rapport concernant l'Association du Centre de Formation des Apprentis Hilaire de Chardonnet. J'en profite pour saluer leur venue. Je vous remercie d'être là, vraiment, c'est important. Nous sommes heureux de ce lien-là. Vous êtes arrivés tôt, parce que vous allez voir que l'on prend du temps à discuter. Je le dis : merci, on renoue avec finalement un rituel qui était important, ce lien que nous avons avec ce Centre de Formation, avec un savoir-faire qui est celui de travailler la cuisine, donc merci à vous d'être présents. Et puis on partagera, à la sortie de ce Conseil Municipal, la galette, et l'on verra qui est roi et reine. Merci à vous.

C'est risqué, ce que je viens de dire, non ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de l'Association de Gestion du Centre de Formation des Apprentis (CFA) Hilaire de Chardonnet,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec l'Association de Gestion du Centre de Formation des Apprentis Hilaire de Chardonnet.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

8 - Cimetières - Information du Conseil Municipal sur la procédure de reprise de concessions en état d'abandon

Mme LA MAIRE : Alors, le rapport n° 8 concernant une information du Conseil Municipal sur la procédure de reprise de concession en état d'abandon sur les cimetières. Vous connaissez ce dossier. Je vous propose d'en prendre connaissance. S'il n'y a pas de question particulière, je considère que vous avez tous pris connaissance.

Puisqu'il n'y a pas de question particulière, merci.

Le Conseil Municipal prend connaissance du lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans les cimetières bisontins.

9 - Soutien aux Congrès - Aide aux organisateurs - Première répartition de l'année 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2) et M. André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Je vous propose une intervention d'Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Merci, Madame la Maire.

Donc dans ce projet de délibération, les subventions apportées pour soutenir l'organisation des congrès évoqués dans ce rapport me permettent d'attirer votre attention sur plusieurs points. D'une part, nous, Ville de Besançon, soutenons le sport au quotidien à travers de nombreux dispositifs que vous connaissez bien : soutien aux clubs professionnels comme amateurs, aide à l'emploi d'éducateur, soutien à l'investissement des clubs, attribution de créneaux au sein d'équipements que nous rénovons – on l'a encore évoqué tout à l'heure lors des investissements de proximité.

Et ce rapport le montre, nous soutenons aussi le sport à travers d'autres délégations que le sport et d'autres niveaux de collectivité. Si, au niveau de la Ville, on peut citer les soutiens aux congrès qui en sont la preuve, on pourrait citer aussi les gros efforts de Grand Besançon Métropole en matière d'enseignement supérieur. Pour ne citer que les trois derniers projets en date : 2,5 M€ pour l'Area Sports, 1,2 M€ pour la Maison Campus Sport et 1,7 M€ pour la Place centrale ont été consacrés à notre Campus, avec notre participation.

Enfin, je veux rappeler que les subventions, c'est bien, les investissements, c'est important, mais nous ne devons jamais perdre de vue que ce qui compte, au bout du bout, c'est l'engagement des femmes et des hommes au service du sport.

On peut citer les bénévoles, les professionnels et les athlètes qui régulièrement font la fierté de notre territoire. Mais de façon moins connue, je souhaite aussi rendre hommage également aux chercheurs et à toutes les synergies qui se construisent autour de leur travail. Car oui, ce sont des recherches parfois portées pour plus de 1,5 M€ qui ont lieu ici, à Besançon. Ce sont des équipes entières qui s'installent et se développent comme l'équipe cycliste Groupama-FDJ. Ce sont des chercheurs qui progressent et portent leur savoir au niveau international, en étant fiers de dire d'où ils viennent et comment ici nous les soutenons. Vous ne le savez peut-être pas, mais les seuls deux chercheurs de la région ont été nommés à l'Institut universitaire de France en 2023. L'un s'appelle Thomas BUHLER et c'est un grand spécialiste de l'urbanisme et de la planification urbaine à Besançon. On a eu l'occasion de le voir apparaître dans la vidéo des vœux. L'autre est malheureusement un peu plus discret. Il s'appelle Sidney GROSPRÊTRE et il est spécialiste de sport et plus spécialement de neurophysiologie, lui aussi à Besançon. Sachons donc les remercier, être fiers d'eux et féliciter leur contribution au rayonnement de notre territoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Madame la Maire, ce rapport qui traite de diverses subventions attribuées à des congrès m'amène à vous poser la question suivante : avec la redéfinition du projet Saint-Jacques, pouvez-vous

nous dire ce qu'il en est de l'idée initiale qui avait germé d'une salle de congrès modernisée et située à l'une des entrées du centre historique de Besançon ? Cette idée est-elle définitivement abandonnée ? La ville de Dijon par exemple nous donne l'exemple où l'image attractive d'un palais des congrès situé en son cœur. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Encore une fois, le projet Saint-Jacques est un projet qui va être réfléchi, travaillé, avec les approches des différents usagers, des voisins, des demandes qui nous sont faites. Tout cela aujourd'hui est récolté, collecté. C'est un travail qui va se faire, donc il n'y a pas de projet définitif. Je rappelle simplement que j'ai définitivement décidé que toujours me tourner du côté de Dijon pour me demander si la Ville de Besançon a son identité, je n'ai pas... Franchement, je discutais encore avec François REBSAMEN il y a quelques jours, et c'est avec plaisir que je travaille avec lui, mais ce n'est pas ma référence essentielle dans la vie. Je vous le dis comme ça parce qu'à un moment donné... Et les salles de congrès, on se pose la question de ce qui aujourd'hui est attendu, mais peut-être que Christophe va apporter des éléments, donc je vais lui laisser la parole.

M. LIME : C'est déjà une question qui concerne de moins en moins la Ville. C'est une question qui concerne Grand Besançon Métropole puisque vous savez qu'on va transférer Micropolis, notre palais des congrès pour l'instant, qui avait encore une responsabilité sur la Ville à Grand Besançon Métropole. Donc cette question pourrait être plus posée à Grand Besançon Métropole, même si sur la réponse de Saint-Jacques, il peut y avoir une interpellation de votre part qui est tout à fait légitime.

La seule chose que je réponds d'une façon générale parce qu'il y a aussi le débat du transfert éventuel de Micropolis, vieux loup de mer, qui revient régulièrement, c'est que je n'ai jamais demandé à la DGST de refaire les points financiers, mais je dois avoir un point financier qui date de trois ou quatre ans. Le transfert de Micropolis sur un nouveau palais des congrès, c'est entre 50 et 60 M€. Je ne suis pas sûr que le Conseil départemental, le Conseil régional, demain Grand Besançon Métropole et la Chambre d'agriculture, puisque la Chambre de commerce vient de sortir justement sur des problématiques financières qui vont être données, soient aujourd'hui en possibilité. Donc je pense que l'on a peut-être plus intérêt à donner peut-être une nouvelle image à Micropolis. Si l'on doit travailler sur l'attractivité par rapport aux congrès, travaillons déjà sur l'existant. Je pense que Grand Besançon Métropole avec les autres collectivités aura un peu d'argent à mettre, ne serait-ce que sur le maintien de ce que nous avons déjà aujourd'hui.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Université de Franche-Comté (CEROU), dans le cadre du congrès « 16th Biannual ICOS Symposium : Equity, Diversity and Inclusion in the Olympic Games »,
- 1 500 € à l'Université de Franche-Comté (CEROU), dans le cadre du congrès « 4th International Colloquium of Olympic Studies and Research Centres »,
- 2 000 € à l'Université de Franche-Comté (CRESE), dans le cadre du congrès « European Meeting on Game Theory (SING) »,
- 300 € à l'Association Bisontine des Etudiants en Industrie Pharmaceutiques, dans le cadre du séminaire « Sémitech 7ème édition ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

10 - Education - Plan numérique - Equipement des écoles élémentaires

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 10 qui concerne les équipements des écoles élémentaires en matière numérique. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement financier du Département concernant l'opération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Jeunesse - Accueils de Jeunes des Maisons de Quartier Montrapon / Fontaine-Ecu et Planoise - Conventions 2023-2026

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 11 concerne l'accueil des jeunes dans les maisons de quartier. C'est un renouvellement de convention. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le modèle de convention type à conclure avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Evènement - Carnaval 2024 - Aide au Comité des Fêtes de la Ville

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Annaïck CHAUVET (1) et Carine MICHEL (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 12 concerne l'aide au Comité des fêtes de la Ville. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 60 000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du Carnaval 2024,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Comité des Fêtes à intervenir dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2024.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

13 - Parc public - Terrain situé Boulevard Kennedy et rue de l'Amitié - Acquisition à l'Etat - Exercice du droit de priorité

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 13 concerne le parc public, terrain situé sur le boulevard Kennedy et rue de l'Amitié avec un exercice du droit de priorité. Est-ce que vous pouvez nous lancer le vote électronique, s'il vous plaît ? Adopté. Merci beaucoup.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant à l'acquisition à l'Etat d'un terrain situé Boulevard Kennedy et rue de l'Amitié.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

3 - Solidarités - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation des représentants du Conseil Municipal

J'en profite pour donner les résultats du vote concernant la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Nous avons un nombre de votants qui est de 55.
Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne est de 55.
Les suffrages exprimés, 55.
La majorité absolue, 28.
Il y a une liste unique déposée, donc ce sont les 55 voix qui ont fait adopter cette liste.
Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, sans panachage, ni vote préférentiel des huit membres élus chargés de représenter la Ville de Besançon au sein du Conseil d'Administration du CCAS, conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Nombre de listes en présence : 1

Au premier tour de scrutin, les résultats de vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 55
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

La liste déposée a obtenu 55 voix.

Le Conseil Municipal a donc désigné comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration du CCAS :

- M. Hasni ALEM
- M. Philippe CREMER
- M. Cyril DEVESA
- M. Jean-Hugues ROUX
- Mme Sylvie WANLIN
- M. Ludovic FAGAUT
- Mme Myriam LEMERCIER
- Mme Agnès MARTIN

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Propriété 6A rue Elisée Reclus (Néolia) - Vente de 24 logements et 32 garages

Mme Aline CHASSAGE (1) et M. Said MECHAI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de traiter maintenant le dossier n° 14 concernant la vente de logements. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Merci.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 6A rue Élisée RECLUS à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 44 Contre : 8 Abstention : 1 Conseillers intéressés : 2

15 - Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association AMORCE et à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) pour l'année 2024

Mme Marie ZEHAF (1) et MM. Benoit CYPRIANI (1) et Jean-Emmanuel LAFARGE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au dossier n° 15 qui concerne la question de l'adhésion à l'association AMORCE et à l'association des Villes pour la propreté urbaine. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Juste quelques commentaires. Je pense que cette adhésion à l'association des Villes pour la propreté urbaine est la bienvenue. Je ne suis pas le seul à le penser puisqu'un sujet que me rapporte un certain nombre de Bisontins que je rencontre, c'est qu'il y a depuis de nombreuses années un laisser-aller en matière de propreté à Besançon. De nombreuses rues du centre-ville ont leur revêtement sale. Je vous en avais déjà parlé. Je parlais du Pont Battant et de toute évidence, le revêtement choisi lors de sa réfection était une mauvaise idée. L'état de propreté donne tout sauf envie de le traverser et crée, de mon point de vue, une barrière entre le quartier Battant et le centre-ville. Notre centre historique et son patrimoine exceptionnel méritent que l'on en prenne soin, qu'on les valorise. Je pense que cela passe par une volonté politique plus appuyée pour assurer l'entretien quotidien. Je pourrais citer également les tags, l'affichage sauvage, l'état de propreté des toilettes publiques, les détritiques dans les parcs de notre Ville, mais aussi dans les rues du centre-ville certains soirs.

Je salue le travail des agents de propreté qui doivent jour après jour recommencer à nettoyer un certain nombre de parcs. Il m'est arrivé de rencontrer ces petits véhicules que les Bisontins voient parcourir la Ville relativement tôt le matin et voir que la benne était déjà pleine. Évidemment, on ne peut pas éluder la question de la responsabilité individuelle et des comportements inciviques, mais j'ai le sentiment que la municipalité de Besançon semble s'accommoder de comportements que personnellement, je juge inacceptables. Puisque ce que je dis ce soir, je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, que ce soit sous le mandat précédent comme sur ce mandat.

La conséquence, c'est que le manque de propreté défigure notre Ville, incite à dégrader encore davantage, à salir et participe aussi au sentiment d'insécurité que ressentent les Bisontins. Donc j'espère que cette adhésion portera nos exigences à un niveau très supérieur ; c'était ma remarque.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce dossier ?

Je vous enverrai régulièrement le ressenti des élus qui viennent d'autres villes qui nous saluent toujours pour le travail qui est fait. J'en profite pour dire aussi que je vous invite en Commission à donner le niveau d'intervention que nous avons. Je pense qu'on pourrait regarder en moyenne sur les villes. Nous sommes dans les villes qui interviennent beaucoup, énormément sur l'espace public.

Par contre, Monsieur CROIZIER, là où vous avez raison, c'est qu'est-ce qui augmente en réalité ? C'est l'incivilité. Comme vous l'avez dit, c'est juste insupportable pour nos agents et je les salue tous les jours, et d'ailleurs de très grand matin. Je les rencontre aussi et je les salue tous les jours parce que c'est absolument insupportable d'avoir le sentiment d'être toujours à devoir repasser. Pour autant, le résultat est excellent. Ils travaillent très bien. Je tenais quand même à le dire et vous me donnez l'occasion de les remercier pour ce travail qui est fort ingrat.

Merci.

Je soumetts au vote – électronique. On va abandonner l'électronique ! Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Concernant l'adhésion à l'Association AMORCE :**

- **se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association AMORCE pour l'année 2024 et autoriser l'adhésion de la Ville de Besançon à AMORCE au titre de sa compétence Propreté,**
- **approuve les statuts de l'association,**
- **approuve la cotisation annuelle d'un montant de 1 008 €,**
- **se prononce favorablement sur la désignation de Mme Marie ZEHAF comme représentante titulaire de la Ville de Besançon au sein de l'association AMORCE et M. Benoit CYPRIANI comme représentant suppléant.**

- **Concernant l'adhésion à l'association AVPU :**
 - se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et autoriser l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) au titre de sa compétence Propreté,
 - approuve les statuts de l'association,
 - approuve la cotisation annuelle d'un montant de 1 200 €,
 - se prononce favorablement sur la désignation de Mme Marie ZEHAF comme représentante élue de la Ville de Besançon et Bastien DUCRET comme représentant agent au sein de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

16 - Rénovation de Logements rue de l'Amitié (Loge.GBM) - Conclusion d'un bail emphytéotique

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de poursuivre avec la question de la rénovation de logements rue de l'Amitié et de la conclusion d'un bail emphytéotique. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la signature d'un nouveau bail emphytéotique au profit de loge.gbm, selon les conditions décrites dans la délibération,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le contrat de bail emphytéotique à intervenir, selon les conditions décrites dans la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

17 - Bâtiment 13 rue de la Butte - Conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'Etat

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 17 concerne un bail emphytéotique au profit de l'État. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un bail emphytéotique avec l'Etat, tel que décrit dans la délibération,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ce bail emphytéotique à intervenir dans les conditions définies.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - NPNRU Planoise : Complexe sportif Diderot - Construction d'un nouvel équipement et restructuration du gymnase existant – Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux- Signature d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre – Plan de financement actualisé

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 18, un avenant concernant le complexe sportif. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame la Maire. Concernant ce projet, bien sûr qu'on le soutient sur le secteur de Planoise. Vous savez aussi notre engagement par rapport au manque d'infrastructures sur le territoire, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales, sur le territoire bisontin. Donc il va falloir, je

pense, accélérer dans ce domaine-là pour faire en sorte que l'ensemble de notre tissu associatif puisse avoir des lieux pour se réunir.

Ce qui nous a interpellés avec les élus de mon groupe, ce sont les avenants. Quand on regarde, on est sur un avenant de 82 000 € et quand on regarde un peu tous les avenants qui traînent et qui courent sur différents projets qui sont déjà lancés, j'en ai pris simplement cinq, les derniers que l'on a pu porter, on est à plus de 500 000 €, donc ça me questionne aujourd'hui. Je voudrais avoir un peu votre avis sur tout ça. Il y a des choses qui sont impondérables. Néanmoins, à chaque fois, quand on regarde les avenants qui sont proposés, c'est à chaque fois parce que vous êtes intervenus sur des demandes complémentaires dans le cadre des constructions ou des réhabilitations qui sont portées. Donc que l'on soit exigeants, c'est une chose, mais cela reste de l'argent public.

Christophe LIME me fait souvent la remarque en disant : « Mais où trouvez-vous l'argent ? » Vous savez très bien que l'on ferait différemment que vous. C'est pour ça que l'on ne peut plus comparer et cette vieille ritournelle ne marche plus à mon sens. Néanmoins aujourd'hui, plus de 500 000 € dans le cadre d'avenants et là, on n'a encore pas lancé le projet, on n'a encore pas démarré, 82 000 € d'avenant. Donc est-ce que vous pouvez nous apporter un peu des éléments dans tout ça, sur l'ensemble des projets et de tous ces avenants qui sont signés quasiment à chaque Conseil Municipal ?

Mme LA MAIRE : J'entends parce que c'est vraiment une préoccupation d'avoir des avenants qui nous amènent à changer radicalement la masse financière que représente le projet au départ. Là, sur un projet qui correspond à 13 M€, nous parlons d'un avenant de 80 000 €. Je le dis parce qu'aujourd'hui, avec les fluctuations que nous vivons les uns, les autres, je pense que cela ne doit pas être plus important que ça. On vous apportera des éléments sur les 80 000 €, là où ils sont identifiés, parce que je ne serais pas capable de vous le dire. Mais s'il n'y avait que des avenants de 80 000 € sur une masse de ce type-là, je vous assure que je serais très heureuse et je vous accompagnerais volontiers dans le fait de dire qu'on est très contents que nous pratiquions des avenants très modestes, ce que l'on appelle plutôt de petits ajustements. Donc ce ne sont pas des avenants qui remettent en cause le budget du projet.

Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2, d'un montant de 59 800 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du complexe sportif Diderot,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne, de l'Agence Nationale du Sport, de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Programme de transformation du Campus Bouloie Temis - Maîtrise d'œuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au jardin des sciences - Signature d'un avenant n° 4

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 19 concernant la transformation du campus, les serres botaniques. Nous avons un avenant de 42 000 €. Je pense que c'est important aussi d'être dans l'accompagnement d'un projet qui est important. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4, d'un montant de 42 203,88 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au jardin des sciences.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Espace Aimé Césaire - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Mme LA MAIRE : Maintenant, un projet qui nous tient à cœur, l'espace Aimé Césaire. Je propose de donner la parole à Hasni ALEM sur ce dossier.

M. ALEM : Merci Madame la Maire.

Comme vous l'avez dit, un projet qui nous tient à cœur, mais un projet aussi qui tient surtout à cœur aux habitants du quartier de Clairs Soleils puisque dès le début du mandat, je dirais même avant le mandat puisque c'est un quartier que je connais très bien à titre personnel, cette question de la place des Lumières était véritablement le point nodal, l'élément le plus problématique au niveau du quartier, la plus grande demande des habitants. À savoir que faire de cette place des Lumières.

Voilà à peu près le projet qui va être présenté.

(Diffusion d'un diaporama)

Vous voyez la place des Lumières. Pour l'instant, il n'y a pas de vie et elle se résume souvent à être avant tout un parking. Je dis souvent que ce projet de la place des Lumières est une fusée à trois étages. Deux étages ont déjà été lancés. Il ne reste plus que le troisième étage. C'est celui qu'on va vous présenter.

Le premier étage, comme vous le voyez en face du rectangle vert, c'est le jardin partagé, en lien avec la FJC et les habitants, qui permet justement une animation de ce quartier, ce qui était aussi une demande des habitants.

Le deuxième étage de la fusée, c'est le gros point noir qu'il y avait au niveau de cette place, c'est la présence d'un supermarché. Pendant très longtemps, ça a été un vieux serpent de mer. Les commerces qui se mettaient en place avaient du mal à continuer à exister et souvent, ils finissaient par péricliter. Un travail a été fait avec un certain nombre d'entrepreneurs qui ont mis en place ce projet, Evine Market, qui a ouvert récemment au niveau du quartier. C'est un projet de supermarché avec des gens qui savent travailler dans un quartier populaire comme celui de Clairs Soleils. J'y vais de temps en temps pour acheter un certain nombre de choses, en particulier de très, très bonnes pâtisseries, et les habitants sont extrêmement heureux de ce nouvel équipement. C'est quelque chose qui manquait au cœur, au sein du quartier. C'est donc le deuxième étage de la fusée.

Le troisième étage de la fusée, comme vous le voyez, c'est ce qui est présenté en bas à droite avec 600 m² de surface brute à aménager et 100 m² de local de stockage, en pied d'immeuble et d'habitations. Ce sont des locaux qui depuis le projet de rénovation urbaine qui a eu lieu du milieu des années 2000 au milieu des années 2010 n'ont jamais été occupés. Cela fait bientôt 10 ans qu'il n'y a rien dans ces locaux. Cela appartenait à du privé. Rien n'avait jamais été mis en place ici et cela faisait un peu tache au niveau du quartier. Le projet, c'était réaménager le quartier, donc les deux premiers étages de la fusée et le troisième étage de la fusée. Donc comme vous le voyez, médiathèque, espace parentalité, halte-garderie.

Quels étaient les éléments le plus importants ?

Je vais commencer par la question de la centralité urbaine du quartier. Toutes les personnes qui connaissent le quartier de Clairs Soleils, qui passent souvent dans ce quartier, reconnaissent l'importance très forte de cette place des Lumières et le fait que c'est la place centrale du quartier. Le fait qu'elle donne l'impression d'être laissée à l'abandon de cette manière-là augurait assez mal de l'intérêt que l'on pouvait donner à ce quartier et de l'intérêt que l'on pouvait donner aux habitants de ce quartier.

Dans les différentes réunions que l'on a faites avec les habitants, il y avait aussi parfois un sentiment d'abandon de la part des puissances publiques à ce niveau-là. Donc il y a aussi cet élément d'affirmer cette centralité urbaine de la place des Lumières.

Il y a la question de la médiathèque Aimé Césaire qui est dans une ancienne maison, je crois que c'est la maison d'un ancien médecin il y a très, très longtemps. C'est un super endroit avec une superbe vue. Sauf que la difficulté, c'est que c'est un endroit assez isolé, au milieu d'une forêt et où les conditions peuvent être parfois un peu compliquées, autant pour les agents que pour les usagers de cette médiathèque. Cela interroge sur comment faire venir des habitants du quartier de Clairs Soleils, mais en même temps, des gens de Bregille pour mettre en avant cette mixité sociale.

Bien entendu, la question de la halte-garderie, je pense que l'on n'en a jamais trop et à mon avis, le cœur du projet est la question de la parentalité.

Dans les différentes réunions que l'on a faites depuis le début du mandat, puisqu'on fait des réunions par rapport aux questions du Contrat de Ville, par rapport aux questions de l'ensemble des thématiques et je fais aussi des permanences toutes les deux semaines à la MJC de Clairs Soleils, effectivement, cette question de la parentalité, cette question des difficultés qu'ont les parents à pouvoir élever leurs

enfants dans de bonnes conditions, c'est quelque chose de central dans les quartiers populaires et encore plus dans un quartier comme Clairs Soleils qui de par sa topographie, sa géographie, est parfois un peu isolé, enclavé au niveau de la Ville de Besançon. Quasiment un tiers des personnes qui viennent me rencontrer, voire la moitié, cela dépend des périodes de l'année, sont des femmes qui sont justement parent dans une famille monoparentale et doivent élever seules leurs enfants. Donc comment faire pour travailler avec le bus, etc. ? C'est une question importante que celle de la parentalité.

Bien entendu, ce projet ne se fait pas seul. Il se fait en partenariat avec un certain nombre d'autres acteurs. Un certain nombre d'entre eux sont cités, la médiathèque, la crèche, la MJC, c'est important, le Département du Doubs avec la PMI, etc. Je ne vais pas revenir sur ce qui est écrit.

Vous voyez que c'est un vrai travail partenarial et qui a justement cet objectif de répondre à cette problématique de la question de la parentalité dans un quartier populaire en partie enclavé comme celui de Clairs Soleils.

Les éléments financiers, vous avez les éléments, donc je pense que l'on peut passer assez rapidement sur ça.

De manière un peu plus concrète, voilà la manière dont le projet est mis en avant. La médiathèque occuperait un espace d'un peu moins de 400 m² qui serait à côté du tiers-lieu parentalité et de la halte-garderie. Vous voyez juste devant, une liaison couverte extérieure pour matérialiser le lien qu'il y aurait entre la médiathèque et ce tiers-lieu parentalité. On avait imaginé la possibilité de relier à l'intérieur cette médiathèque et ce tiers-lieu parentalité. Pour des raisons bâtementaires et techniques, ce n'est pas possible, donc l'idée, c'est que cette marquise matérialise ce lien entre halte-garderie, tiers-lieu parentalité et médiathèque puisque l'idée n'est pas de juxtaposer plusieurs équipements différents. Au contraire, c'est de créer des équipements certes différents, mais qui travaillent en lien, en particulier sur cette thématique de la parentalité.

Vous voyez les éléments que l'on veut mettre en avant par rapport à ça avec en particulier la question d'une ludo-médiathèque. Juliette, tu devras compléter, je pense. Cette ludo-médiathèque est une extension de l'offre actuelle qui est à la médiathèque Aimé Césaire. C'est justement un développement en lien avec ce projet autour de la parentalité. Je ne vais pas revenir sur tous les éléments que vous voyez ici, mais véritablement, il faut bien comprendre que c'est une extension, donc c'est un investissement supplémentaire dans cette ludo-médiathèque pour faire en sorte que le projet parentalité s'incorpore complètement avec la médiathèque et que la médiathèque s'incorpore complètement dans le projet autour de la parentalité.

On utilise souvent le terme de « faire système » et c'est vrai que parfois, cela peut être un élément qui peut être abstrait lorsqu'on ne regarde pas les choses de manière concrète. Là, très concrètement, l'idée est de tourner autour de cette thématique-là. Bien entendu, on n'oublie pas les autres thématiques. La médiathèque reste une médiathèque généraliste et on peut y aller bien entendu au-delà de ça. Mais cette problématique, cette question de la parentalité est assez importante et justement, si l'on crée ce lien, c'est important.

Je tiens quand même à dire que ce projet, cette manière de voir les choses, c'est quelque chose qui est assez innovant dans le sens où l'on ne voit pas ça souvent. On a essayé de regarder ce qui se passait dans d'autres villes ou dans d'autres équipements qui ont été mis en place et ce n'est pas quelque chose que l'on voit souvent. De manière aussi approfondie, quelque chose d'aussi connexe et aussi fortement imbriqué, on n'a pas trouvé d'équipement aussi innovant que ça.

C'est à mon sens un projet assez intéressant à ce niveau-là. Au-delà de l'aspect que cela pourra donner, de l'intérêt pour les habitants, il y a aussi cette innovation, cette expérimentation d'un nouveau projet, dont on espère qu'il marche bien et j'en suis sûr, et qui pourra peut-être essaimer à d'autres endroits. Je pense que croiser des regards différents peut permettre d'avancer sur les différents projets dans l'intérêt des habitants.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Juliette SORLIN.

Mme SORLIN : Mon collègue Hasni ALEM a déjà donné pas mal d'éléments. Il y a effectivement eu un projet scientifique et culturel qui a été développé tout dernièrement. C'est vraiment l'aspect ludothèque que l'on souhaite mettre en avant dans cet espace qui sera principalement consacré à la parentalité. On sait bien que c'est vraiment très important autour de la question notamment des 1 000 premiers jours de l'enfant, le rapport au jeu, à la lecture, à la médiation. Comme le disait Hasni, c'est vraiment une innovation qui n'existe pas encore dans d'autres médiathèques et que l'on va développer pour répondre aux besoins du quartier et peut-être, et on l'espère, que des habitants d'autres quartiers viendront aussi fréquenter la nouvelle médiathèque Aimé Césaire pour ses nouvelles propositions.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci. Félicitations pour ce projet complètement novateur. C'est très rare de mettre la parentalité au centre d'un projet et je trouve ça assez extraordinaire. Qui est-ce qui va gérer concrètement ce lieu parentalité ? C'est la médiathèque ou c'est quelque chose en autonomie.

Mme LA MAIRE : Pardon. Juste pour ne pas que vous disiez que l'on vous a coupé, la parole, est-ce que vous avez plusieurs questions ?

Mme LEMERCIER : Non, non. C'était vraiment celle-ci parce que visiblement, ce projet n'a pas été présenté en Commission. Mais tant mieux, comme ça, nous avons tous eu l'occasion de le voir et vraiment, c'est sincère. J'ai rencontré la DRAC cet après-midi et c'est en plein dans les projets que la DRAC veut mener.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Juliette va vous apporter des éléments. Je voulais juste m'assurer que je ne vous coupais pas la parole.

Mme SORLIN : Effectivement, la DRAC a tout à fait apprécié le PSC, le projet scientifique et culturel qui sera donc possiblement soutenu.

L'idée de l'espace parentalité est que ce soit un travail vraiment co-construit entre les agents de la médiathèque et les agents de l'autre côté. D'où l'importance de pouvoir avoir deux espaces.

Des questionnaires ont été adressés aux familles dans le quartier qui disaient qu'elles avaient besoin pour les plus grands qui venaient chercher des livres, d'un espace pour les plus petits. L'idée est vraiment de pouvoir faire le lien et que les familles dont les ados viennent chercher des mangas par exemple, les plus petits puissent trouver aussi dans l'espace parentalité, un lieu d'accueil.

On imagine par exemple que L'Heure du conte puisse trouver aussi sa place dans l'espace parentalité.

Je ne peux pas encore complètement vous le dire et les choses se construisent. Les agents sont vraiment impliqués. D'ailleurs, c'est aussi le moment de les remercier parce qu'il y a vraiment un gros travail qui est fait par les agents de la médiathèque. Il y a aussi un agent qui s'est formé par exemple sur les compétences en web radio pour, pourquoi pas, animer des ateliers autour de la parentalité qui pourraient être faits aussi bien côté médiathèque que côté parentalité. Pour le moment, il y a une réflexion sur à la fois le fait de ne pas changer le métier des agents de la médiathèque, mais c'est bien leur mission que de s'occuper aussi des jeunes. Je ne sais pas si j'ai complètement répondu.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci. Je souscris pleinement aux propos de Myriam LEMERCIER concernant ce projet parce que l'on a des éléments dans lesquels on peut se projeter. On voit bien la synergie qui a été présentée entre les lieux et les agents qui vont être à l'intérieur de ces locaux. Maintenant, à nous d'appréhender l'ensemble du projet.

Je voudrais le mettre en parallèle avec ce que l'on a vécu juste avant sur la réunion de secteur. Parce que sur la réunion de secteur, quand on a parlé des aménagements cyclables sur 2024 avec la rue de Dole, la rue de Belfort, etc., c'est ça qu'on demande. C'est d'avoir une projection dans le cadre des aménagements à venir dans lesquels on peut nous, interagir, apporter aussi des éléments, et pas sur ce que l'on a vécu auparavant, donc l'heure et demie précédente, dans le cas de la rue de Dole où, en l'espace de trois lignes, pour 1 M€, on parle de requalification globale. C'est ça qu'on vous a demandé tout à l'heure. Je ne suis pas sûr que vous l'avez bien entendu par rapport à cette demande, mais ce n'est pas compliqué finalement.

Là, on a un projet dans lequel on peut se projeter, structurant, qui a pris en compte l'ensemble des aménagements bâtimentaires avec les agents, dans un quartier qui est en demande. Voilà. Et pourquoi vous ne le faites pas sur tout ce qui est aménagements cyclables comme tout à l'heure dans le cadre de la réunion de secteur ? Parce qu'on en est ressortis plus que frustrés.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce dossier ? Monsieur Hasni ALEM, vous voulez dire quelque chose.

M. ALEM : Je voulais aussi remercier bien entendu les services parce que c'est un travail comme vous l'avez dit, qui est très, très partenarial, donc c'est peut-être aussi l'un des premiers enseignements de ce travail.

C'est que ça a permis aussi à ce qu'il y ait un travail qui se fasse de manière très collégiale et qui est aussi, je tiens à le dire, aux habitants du quartier Clairs Soleils. Effectivement, si on ne l'a pas mis sous le sigle démocratie participative – puisqu'on n'a pas utilisé ces outils-là –, c'est quand même quelque

chose qui vient en grande partie des demandes des habitants, des propositions des habitants et de la manière dont les habitants souhaitaient voir leur quartier. C'est important de le dire. C'est un quartier dont on entend souvent parler que pour des éléments malheureusement plutôt négatifs. Il y a beaucoup de vie dans ce quartier, beaucoup de force, beaucoup de gens qui veulent s'engager, une très grande capacité de compréhension du monde, de ce qui se passe dans leur quartier et de volonté de travailler. Donc c'est important de le dire dans cette enceinte parce que je pense que les habitants ont besoin aussi d'entendre le fait que leur voix, leur manière d'agir, leur volonté est aussi exprimée, est aussi traduite concrètement d'un point de vue des élus qui sont censés les représenter.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose de soumettre au vote s'il n'y a pas d'autres questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup et encore une fois, très grand merci parce que c'est aussi l'occasion de se réinventer sur des projets comme celui-ci, pour tout le monde. Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme de travaux pour la création de l'Espace Aimé Césaire,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Projet Educatif de Besançon - Convention 2024-2026

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 21, le projet éducatif de Besançon.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. J'étais retenu à l'assemblée pour le Conseil Municipal de décembre, donc je n'ai pas pu m'exprimer sur le Projet Educatif bisontin. Je voudrais en dire un mot rapide.

Le premier, c'est remercier Madame BILLEREY et Madame CAULET pour le travail et pour la présentation qui m'en a été faite en dehors du Conseil Municipal. Je voulais vraiment les remercier pour cela. J'étais beaucoup intervenu lors du Projet Educatif de territoire sous le mandat précédent et je note des évolutions très positives par rapport au précédent projet qui, d'une certaine façon, était bien trop générique. Nous savons, pour en avoir discuté avec les élus, que les besoins éducatifs ne sont pas les mêmes selon que l'on habite à Saint-Ferjeux, à Saint-Claude, à Planoise ou dans la Boucle. Là, la Ville de Besançon possède un véritable projet adapté à la réalité de nos quartiers, qui s'appuie sur la richesse notamment de nos associations et sur une démarche partenariale, enfin devrais-je dire.

Je vais remercier aussi Madame LAMBERT qui a demandé des mesures en direction de la lutte contre le harcèlement scolaire qui peut très bien se dérouler effectivement durant les activités périscolaires ou dans les cantines. C'est un fléau sur lequel je me suis beaucoup investi à Paris et qui nécessite effectivement beaucoup de formation pour le personnel de façon à identifier et à régler ces cas. C'est beaucoup plus complexe que ce que l'on imagine.

J'en ai souvent parlé lors du mandat précédent, je salue la mise en place d'un dispositif d'évaluation qui permettra au fil du temps de l'adapter aux évolutions, aux besoins et à la réalité du terrain.

Pour terminer et compte tenu des difficultés que cela occasionne auprès des familles bisontines, dire que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire doit rester un objectif prioritaire de la Ville de Besançon. On a vu, en septembre dernier, toutes les problématiques que cela occasionnait. En tout cas, je compte sur le fait que la prochaine rentrée puisse être un peu plus sereine.

Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Il n'y a pas d'autres prises de parole. Claudine.

Mme CAULET : Nous avons essayé de faire au plus près du terrain, et Pascale pourra compléter, en mettant en place ces fameux binômes à l'échelle d'un territoire infracommunal. Cela commence déjà à porter ses fruits. Ce sont les catalyseurs de ce qui se passe d'un point de vue éducatif dans leur territoire.

Pour compléter sur la dernière partie de la question, parce que c'est vrai qu'ici, l'accueil à la restauration scolaire reste un sujet, vous savez qu'en début d'année scolaire, je vous avais donné les chiffres, fin août on était en mesure d'accueillir 4 612 enfants au restaurant scolaire puisqu'on avait adapté le nombre d'accueils au nombre d'animateurs que l'on pouvait mettre en face des enfants du fait du taux d'encadrement. Nous avons largement progressé au cours du premier trimestre et on atteint un chiffre jamais atteint dans cette Ville, c'est-à-dire 5 255 enfants accueillis. On a donc largement progressé. Plus de 400 places ont été créées parce que l'on a justement réussi à recruter ces fameux animateurs. On a quand même encore des difficultés. Pour autant, la liste d'attente reste à effectif constant. Cela veut dire qu'il y a un vrai besoin que l'on n'arrive pas encore à satisfaire. On continue de travailler, notamment avec le chantier qui devrait voir une partie de son terme à la prochaine rentrée, qui est le chantier RH que l'on appelle ATSEM animatrices. Pascale et moi avons travaillé sur ce Projet Educatif. On l'a fait avec beaucoup de liberté parce que l'on avait la confiance de nos collègues élus et de Madame la Maire, donc c'est pour ça que cela a pu avancer.

Mme LA MAIRE : Pascale.

Mme BILLEREY : Au précédent Conseil Municipal, c'est vrai que j'avais beaucoup apprécié l'unanimité sur ce dossier. Je ne voudrais pas plomber tout cet élan, mais malheureusement, je dois quand même rappeler que 15 jours plus tard, il y a eu cette fameuse loi votée sur l'immigration, l'intégration, l'asile et je me suis dit : « Comment est-ce qu'on va réussir au niveau de notre Ville à être en face des acteurs éducatifs et qu'ils puissent maintenir cette devise envers toutes les familles et tous les enfants, Liberté, Égalité, Fraternité ? » Ça m'a énormément perturbée et même choquée que l'on puisse adopter une loi pareille parce que je savais déjà l'impact que cela allait avoir sur de nombreuses familles. Alors comme on est encore à formuler des vœux et que je ne voudrais pas finir par des choses négatives, j'ose espérer maintenant qu'il va y avoir une censure de cette loi sur beaucoup de points et que cela va vraiment nous permettre...

M. CROIZIER : Ça l'est.

Mme BILLEREY : Ça l'est. Je n'ai pas tous les détails, mais bien sûr que ça l'est. Je voudrais montrer l'espoir que j'ai dans cette évolution. Merci au Conseil constitutionnel d'avoir fait ce travail qui ramène la loi républicaine dans notre pays. J'espère que, comme c'était dans notre édito, nous arriverons ensemble à construire cette éducation émancipatrice et solidaire, vecteur de cohésion sociale, comme c'était annoncé dans notre édito du Projet Educatif. C'est mon vœu pour cette année.

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Ce n'était pas prévu. Vous lancez le débat.

Moi, je ne vais pas venir sur la loi immigration. On est pour, on est contre, ce n'est pas le sujet. Chacun a sa façon de penser.

Par contre, vous êtes choquée. Les Bisontins ont été choqués de l'instrumentalisation que vous avez pu faire du Musée de la Résistance et de la Déportation dans le cadre de votre conférence de presse. Que vous soyez choquée par la loi immigration, encore une fois, chacun a le droit de penser ici, dans ce Conseil Municipal, et ce n'est pas le sujet, encore une fois. Mais instrumentaliser un lieu de mémoire où derrière, des résistants, des déportés sont morts, ont combattu l'idéologie nazie et se comparer à eux, j'ai trouvé ça choquant et scandaleux. Je ne suis pas le seul à le dire.

Je vais vous lire quand même quelques passages parce que je sais que Madame le Maire a reçu cette lettre. Vous ne l'avez peut-être pas lue ou peut-être mise sous silence. Je vais vous lire quelques passages d'une Bisontine :

« Comment osez-vous, Madame, prendre ainsi en otage le Musée de la Résistance pour le mettre au service de vos petites manœuvres politiciennes ? Comment osez-vous, Madame, parler de Résistance ? Quel beau mot que vous galvaudez ! Madame la Maire, j'ai mal pour nos résistants, les vrais qui eux n'usurpent pas leur nom. Ceux qui sont morts dans les camps pour nous, leur sacrifice est par vous bafoué. Comment osez-vous, Madame, vous comparer à eux ? Permettez-moi de vous inviter à plus de retenue. »

L'instrumentalisation du Musée de la Résistance est une honte. Je n'ai pas été surpris de la part de certains élus qui étaient présents. Par contre, Monsieur BODIN, je voudrais m'adresser à vous. Je le dis franchement, avec le cœur et sincèrement. J'ai été choqué que vous soyez là-bas. Je vous sentais avec plus de retenue et plus de maîtrise. Pour d'autres, je n'ai pas été surpris. Mais j'ai été surpris, vraiment, et choqué, comme bon nombre de Bisontins, que vous utilisiez ce lieu. Il y avait plein d'autres

lieux pour pouvoir le faire, mais pas le Musée de la Résistance et de la Déportation, avec une instrumentalisation politique qui n'était pas à sa place.

Mme LA MAIRE : Je ne peux pas rester sans rien dire parce qu'évidemment, ce que je pourrais faire, c'est vous sortir l'ensemble des courriers qui nous ont soutenus dans cette démarche. Je ne l'ai pas préparé. J'aurais pu le faire. Vous en avez eu une.

Mais cela évoque plusieurs choses et on en reparlera parce que je pense que ce dossier va nous amener à parler de ce qui est en train de se passer en France et en Europe. En fait, on assume totalement le fait d'avoir fait cette conférence de presse au Musée de la Résistance et de la Déportation, et comme je l'ai dit très clairement, parce que j'ai été très claire, ce qui nous inquiète, c'est que vous ne compreniez pas d'ailleurs le sens qu'elle pouvait avoir, que vous ne voyiez pas les indicateurs qui doivent nous amener à considérer la gravité de la situation que nous a amené cette loi.

Je vous invite tous, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, mais sans doute l'avez-vous fait. Si vous visitez le Musée de la Résistance et de la Déportation, vous verrez que dans sa scénographie, c'est un cheminement qui est décrit. C'est un cheminement qui dit, et c'était ça l'alerte, quand aujourd'hui on propose des lois qui entament finalement les valeurs de la République, posons-nous la question de savoir si nous ne serions pas en train de revivre quelque chose qui s'est déroulé dans les années 30 ? D'ailleurs, je vous invite à regarder quelque chose qui m'émeut, puisque l'on parle de ce qui nous touche, c'est ce qui se passe en Allemagne. Un peuple complet qui sort dans la rue pour dire : « Attention, nous ne voulons pas de cette dérive. Nous n'en voulons pas. »

Du coup, je vais revenir sur cet élément, même si on ne peut que se féliciter de voir finalement le résultat du travail du Conseil constitutionnel.

D'ailleurs, je tiens à dire que j'espérais croire encore au travail du Conseil constitutionnel pour être cette digue, cette barrière, cette frontière que nous ne devons pas franchir.

Je vais citer quelqu'un que vous connaissez bien : « On dit qu'une personne française va avoir la prestation en trois mois et la personne étrangère en cinq ans. Il y a là, on ne s'en rend pas compte, une innovation. C'est l'introduction de la préférence nationale. Or, elle est contraire à nos principes constitutionnels. » Ce même homme dit : « J'ai toujours défendu cette position qui est que l'histoire de France a été en grande partie faite, depuis deux siècles au moins, par des personnes venues de l'étranger. » Qui est-il ? Jacques TOUBON.

Je rappelle aussi que ce qu'on peut redouter dans ce qui vient de se passer, c'est le rôle du Président de la République – je le rappelle – qui est là pour veiller au respect de la Constitution, selon l'article 5. Cette Constitution qui a été installée par le général de Gaulle et qui a souvent dit que même s'il avait une vision extrêmement ferme du rôle du Président de la République, il a toujours été attaché à quelque chose qui lui avait été fondamental, qui l'avait mû, et je suis assez surprise qu'aujourd'hui, un certain nombre de personnes qui le regardent comme étant un cap, une ligne, ne se rappellent pas cette histoire qu'il nous a transmise. Il a toujours souhaité que soit inscrit dans la Constitution comme étant la devise de la Constitution, « Liberté, Égalité, Fraternité », et c'est bien de ça dont on parle. Parce que dans les années 30, nous avons laissé sauter toutes ces barrières, toutes ces digues. C'est juste un rappel que si nous mettons en œuvre et que nous investissons dans des équipements culturels, c'est pour que l'histoire soit là pour nous nourrir, qu'elle ne soit pas juste un devoir de mémoire, parce que c'est déjà fondamental et important. C'est là que nous sommes très respectueux de ceux qui se sont battus, de ceux qui sont morts, de ceux qui ont été victimes.

Par contre, ces mêmes personnes ont souhaité toujours témoigner que la société n'avait pas protégé de ces dérives. Et quand j'entends aujourd'hui que parce que le Conseil constitutionnel rappelle le fondement de nos valeurs républicaines, certains disent : « Eh bien allons-y. Remettons en cause le fondamental. Remettons en cause la Constitution. » Je tiens quand même à le dire et je le répète. Je pense que je peux dire que tout l'ensemble de notre municipalité est d'accord avec ça.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je ne vais pas rentrer dans ce débat national dans lequel vous voulez nous emmener. Ce qui nous intéresse ici, c'est la vie de Besançon, c'est ce qui s'y passe. Et encore une fois, je ne commenterai pas le pour ou le contre par rapport à cette loi. Vous avez vos arguments. D'autres en ont pour être en opposition avec vous. C'est le débat démocratique. Ce n'est pas le sujet de mon intervention.

Le sujet de mon intervention, c'est l'instrumentalisation d'un lieu. Et vous faites à mon égard, des parallèles très hasardeux et très maladroits avec l'histoire.

Je pense que vous ne pouvez pas comparer la loi qui est en débat au sein du Conseil constitutionnel, on a vu qu'ils avaient remis en cause un certain nombre de points, avec ce qui s'est passé dans les années 30 et dans cette période 39-45. Je pense que vous ne pouvez pas le comparer. Ce n'est pas

comparable. C'est pour ça que je vous dis qu'à mon avis, vous vous aventurez à des comparaisons maladroites et hasardeuses qui n'ont pas de sens.

Si je vais un petit peu plus loin, on en a déjà débattu ici, vous prônez collectivement, ou peut-être pas collectivement, je n'en sais rien, en tout cas l'élu qui le prône n'est pas là ce soir, vous prônez cette désobéissance civile. Comment des élus aujourd'hui peuvent prôner cette désobéissance ? Que diriez-vous si j'appelais ce soir l'ensemble des Bisontins à vous désobéir et à prendre avec leur voiture le pont de la République ? Que diriez-vous, honnêtement ? Est-ce que ce serait responsable de ma part si on appelait les Bisontins à désobéir à toutes vos interdictions du quotidien ? Est-ce que ce serait responsable de ma part de le dire ou de le faire ? Non, et je ne le fais pas. Même si je ne suis pas d'accord avec vos éléments, même si je ne suis pas d'accord avec la politique que vous portez, je n'appelle pas à cette désobéissance que vous prônez.

Comment aujourd'hui, des élus de la république respectables que vous êtes, tous dans vos partis politiques ici réunis, on s'oppose, comment pouvez-vous prôner ça ? Comment pouvez-vous instrumentaliser ce lieu de mémoire, ce lieu sur lequel des personnes sont mortes pour notre pays ? Comment pouvez-vous faire ça ? Je ne comprends pas.

Vous dites que vous avez reçu des témoignages. Moi aussi j'ai reçu un certain nombre d'éléments importants, des personnes choquées, des associations choquées par le lieu que vous avez utilisé dans le cadre de cette conférence de presse. Donc je vous le dis. Ce n'était pas prévu. Madame a voulu en faire un étalage ce soir en Conseil Municipal, donc j'en profite pour porter aussi la voix d'un grand nombre de Bisontins choqués par votre façon de faire.

Mme LA MAIRE : Nicolas BODIN.

M. BODIN : Vous avez bien voulu m'interpeller sur cette conférence de presse, donc je souhaitais apporter plusieurs réponses.

Vous commencez votre propos en disant dès le départ : « Je ne parlerai pas de la loi immigration. » Mais moi, je veux surtout que l'on parle de la loi immigration. C'est ça le sujet.

Monsieur CROIZIER a présenté ses vœux la semaine dernière aux forces vives. Visiblement, il a fait tout un discours sans jamais aborder le sujet de la loi immigration qui est quand même le sujet du jour. Et vous, Monsieur FAGAUT, vous dites : « Moi, je ne parlerai que du Musée de la Résistance. Le reste, en résumé, c'est mon avis. »

Mais non justement. Nous sommes des élus politiques et nous devons affirmer nos positions. Donc j'aimerais bien connaître votre position globalement sur ce sujet-là qui est un sujet extrêmement important.

Je constate que vous faites tout pour ne pas vous positionner sur ce sujet.

Le Conseil constitutionnel a joué son rôle et dans le Conseil constitutionnel, outre Laurent FABIUS effectivement qui en est le Président, vous avez également Jacqueline GOURAULT qui est quand même une ancienne ministre du gouvernement MACRON. Vous avez Jacques MÉZARD qui est un ancien ministre du gouvernement MACRON. Vous aviez Alain JUPPÉ qui était quand même l'un des grands leaders de la droite, « le plus brillant d'entre vous », comme disait Jacques CHIRAC. Pour autant, ces gens-là ont décidé en leur âme et conscience de censurer près de la moitié de ce texte scélérat.

Alors effectivement, sur le Musée de la Résistance, à titre personnel, j'aurais préféré qu'on fasse la conférence de presse devant le musée plutôt qu'à l'intérieur.

Ceci dit, il ne faut pas tout confondre et sur la loi immigration, j'aimerais vous entendre. Lorsque l'on dit que l'on veut développer l'enseignement supérieur et l'attractivité et que vous mettez des cautions qui empêchaient globalement d'accueillir des étudiants étrangers, vous appauvrissez la France.

Lorsqu'on interdit le regroupement familial, vous appauvrissez la France.

Et globalement, Monsieur FAGAUT, vous m'interpellez très souvent sur le domaine économique. Eh bien que vous disent les chefs d'entreprise ? Le problème majeur que l'on a actuellement, c'est un problème de recrutement et même le Président du MEDEF qui n'est certainement pas un gauchiste, le dit lui-même à longueur de journée.

Donc je souhaiterais avoir ce débat avec vous sur la loi immigration et connaître votre position.

Mais il est vrai qu'il y a une vraie différence entre la gauche et la droite. Je regarde globalement les alliances qui sont en train de naître et de se constituer. Je constate que le macroniste ni droite ni gauche, et droite et gauche, maintenant, c'est vraiment un parti de droite et cela doit nous interroger. Je m'adresse aux macronistes de gauche : « Qu'est-ce que vous faites encore avec ces gens-là ? » J'ai vu la composition du gouvernement et c'est une vraie déception et je constate les silences très ambigus de la droite avec le Front national. Nous sommes à quelques mois des élections européennes et le Front national et l'extrême droite ont plus de 10 points d'avance sur le parti présidentiel. Eh bien, cela

doit collectivement nous inquiéter. Cette loi était une loi scélérate et le Conseil constitutionnel a agi en son âme et conscience et il a très bien fait.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je partage ce que vient de dire Monsieur FAGAUT. Je pense que ce n'est absolument pas un débat de Conseil Municipal. D'ailleurs, beaucoup de propos finalement montrent que beaucoup de commentateurs n'ont pas lu le texte de loi.

Première remarque, le Conseil constitutionnel valide l'intégralité du texte initial du gouvernement.

La loi comprenait initialement 25 articles. Elle en avait été augmentée de 60 après son passage en première lecture au Sénat. Qui a empêché le débat sur les 86 articles, la suppression des articles, dont nous avons annoncé qu'ils étaient inconstitutionnels ? Qui a empêché l'amélioration du texte, notamment sur les sujets d'intégration ? Qui a déposé une motion de rejet sur ce texte ? Le groupe écologiste.

Que vous ne partagiez pas l'idée qu'il faille réguler l'immigration, c'est votre droit. Mais votre opération politicienne au Musée de la Résistance et de la Déportation, elle est insultante à l'égard de ceux qui sont de vrais résistants. Vous étiez à quelques mètres de l'endroit où sont conservés les objets d'Henri FERTET. Lui était un résistant.

Alors je ne sais pas si cet acte de récupération politicienne est excusable. En tout cas, une ligne rouge morale a été franchie par votre municipalité.

Quand on regarde les lois dans les grandes démocraties d'Europe et du monde, on voit bien que vos propos sont excessifs, très excessifs. Vous tentez de décrire un texte de loi comme d'immenses atteintes à nos principes les plus sacrés en faisant de grandes déclarations, sans aucune rigueur, sans aucun fait, et vraisemblablement, comme je l'ai dit, sans avoir lu le texte de loi, et sans voir vos contradictions.

Pourquoi vos parallèles sont hasardeux ? J'entends parler de préférence nationale, de mesures racistes, xénophobes, mais je n'ai pas entendu la gauche tenir ces propos quand elle a exigé un délai de carence de trois ans aux étrangers pour toucher le RMI.

Je n'ai pas entendu la gauche parler de préférence nationale quand elle a porté à cinq ans le délai de carence pour les étrangers pour toucher le RSA.

Donc racistes, ce sont les autres ?

Je tiens à dire que la France est un pays qui a toujours accueilli et qui continuera d'accueillir des femmes, des hommes, des enfants qui fuient leur pays pour des raisons politiques. La France a toujours accueilli et continuera d'accueillir des étudiants. Ils étaient plus de 100 000 l'année dernière. La caution ? Déjà, ce n'était pas une demande du gouvernement. Il était évoqué 10 à 20 €. Et la France continuera à accueillir des travailleurs immigrés parce que ce sont pour partie, ces personnes qui font tourner nos commerces, nos hôpitaux, nos maisons de retraite.

Je tiens à rappeler que la majorité de l'immigration en France est légale et que la loi ne remet absolument pas en cause la question de l'accueil des étudiants étrangers ni l'accueil des personnes étrangères ou le droit d'asile. Je tiens à le dire concrètement ce soir.

Encore une fois, on soigne, on héberge et on continuera de soigner et d'héberger de façon inconditionnelle les personnes étrangères, y compris si elles sont arrivées sur le territoire de façon illégale. La loi ne remettait pas cela en question. Ceux qui disent le contraire, encore une fois, n'ont pas lu le texte.

Que voit-on sur le terrain ? Que la situation actuelle n'est pas humaine. On voit des étrangers sans papier, en situation illégale, qui travaillent, qui paient des impôts, qui ont des difficultés à régulariser leur situation, qui sont exploités, qui veulent s'intégrer et la loi ne le permettait pas. Cette loi le permettra. On voyait aussi des procédures de demande d'asile trop longues. Donc l'humanisme de gauche, c'est quoi ? C'était de rester dans ces situations ?

Bien sûr qu'il y a des articles qui n'étaient pas forcément des articles que je souhaitais. Mais régulariser des travailleurs sans-papiers qui disaient oui à la France, empêcher des mineurs d'être placés dans des centres de rétention, oui, j'ai voté ce texte avec responsabilité, même si l'ensemble des articles n'était pas forcément ma tasse de thé. Mais je sais pourquoi je l'ai voté.

Alors merci d'avoir un discours apaisé, nuancé et non excessif.

Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur Hasni ALEM.

M. ALEM : Comment dire ? C'est vrai que c'est un débat national, mais dans tous les cas, ça a des conséquences sur le terrain. Je n'ai pas envie d'utiliser de grands mots parce qu'effectivement, ça peut parfois cacher certaines choses. Je vais juste...

Mme LA MAIRE : Attendez. On n'est pas là pour faire des échanges de ce type-là. On est d'accord ? On est en Conseil Municipal. Chacun a la parole.

M. ALEM : Le respect, ce n'est pas interdit, Madame.

Mme LA MAIRE : Et si vous voulez prendre la parole, il n'y a pas de problème.

M. ALEM : Respectez les gens, ce n'est pas interdit. Je me tais.

Mme LA MAIRE : Non, ne te tais pas. Prends la parole.

M. ALEM : Simplement, dans l'histoire, il y a souvent des points de bascule et lorsque les historiens regarderont ce qui s'est passé et le vote de cette loi, je pense qu'ils y verront un point de bascule. Pourquoi ? Parce qu'il y a un élément qui n'a pas été dit et qui pourtant est au cœur du débat. C'est le fait qu'on a acté dans cette loi et dans le débat public, le fait qu'on racialise le débat public. C'est ça le vrai cœur du débat, le vrai cœur de la problématique. On a acté le fait qu'une partie de la population étrangère, et je le dis très souvent, quand on dit étranger, on ne parle pas des Argentins, des Péruviens, etc., on parle d'une catégorie précise de la population, les noirs et les Arabes, très clairement. Et on a acté ça. J'assume ces propos. C'est moi qui les dis et je les assume. D'accord ?

Mme LA MAIRE : Pardon, excusez-moi ! Il y a des règles !

M. ALEM : Je répète. On vise délibérément par cette loi, par cette racialisation du débat public, on vise particulièrement une partie de la population, je le répète, les noirs et les Arabes. Lorsqu'on met un lien direct entre immigration et délinquance, on cible une partie de la population et c'est ça, cette loi.

Une INTERVENANTE : (*Hors micro*).

M. ALEM : Oui, on peut rajouter les Afghans si vous voulez. Il n'y a pas de souci. Vous avez raison, les afghans. Merci Madame.

Par rapport à cette loi, par rapport au choix qui a été fait de voter cette loi, oui, c'est une salissure morale. Tout à fait. Et ça, dans l'histoire, ça vous suivra, ceux qui soutiennent cette loi. Je ne parle même pas de ceux qui n'ont même pas le courage de soutenir cette loi et qui disent : « Je ne me prononcerai pas. » Je pense qu'on est encore en deçà en termes de dignité et de responsabilité politique. Effectivement, cette loi est une salissure morale, mais on va aller plus loin.

Elle me touche très fortement cette loi, à titre personnel parce que je connais beaucoup de gens qui sont étrangers, qui sont d'origine étrangère, et qui savent justement. Cette loi, elle touche qui ? Vous avez parlé des gens qui ont dit que le fait que l'on soit allés à la Citadelle, ce n'était pas bien. Moi, je peux vous parler des dizaines de personnes qui nous ont dit : « Merci d'être là. Merci de nous soutenir. On se sent seuls. On se sent attaqués tous les jours, dans les médias, par les politiques. Merci d'être là. »

Je vais juste terminer rapidement parce que je n'ai pas envie de m'emporter.

À titre personnel, je suis né dans les années 90 en Algérie pendant une décennie de guerre civile, et on sait comment cette guerre civile a commencé. C'est la racialisation du débat public et c'est à cela que mène ce type de lois, ce type de propos qu'on entend et ce type de façon de voir les choses. Donc ce que je veux éviter, c'est que mon pays bascule là-dedans. Oui, on assume le fait d'être allés au Musée de la Résistance et de la Déportation. Je pense à Missak et Mélinée MANOUCHIAN qui vont entrer au Panthéon, des étrangers morts pour la France.

Donc oui, on se met dans les pas de ces personnes-là. On se met dans les pas de ces personnes qui justement ont lutté pour une idée de la France.

Face à ces discours, face parfois même à cette lâcheté de ne pas assumer ses positions, oui, il y a une position claire en face de vous. Cette position-là, c'est de refuser cette racialisation, c'est de refuser le fait de trier les gens en fonction de leur origine, en fonction de leur couleur de peau. C'est ça. Vous êtes dans une autre optique. Vous considérez autre chose. Très bien. Mais vous ne pouvez pas nous reprocher d'être fidèles aux valeurs de la République et d'être fidèles à ce qui fait justement le combat historique de la gauche. Vous nous retrouverez toujours en face de vous par rapport à ça. Toujours.

Mme LA MAIRE : Non, non. S'il vous plaît. Je vous propose de donner la parole à Anthony POULIN.

M. POULIN : Je n'aurais pas un mot à rajouter à ce que vient de dire mon collègue. Simplement, oser dire que ce débat ne concernerait pas les Bisontines et les Bisontins me semble particulièrement choquant. Parce que la loi, telle qu'elle était votée, tel que vous l'avez votée, Monsieur le Député, tel que l'Assemblée nationale l'a adoptée, elle aurait touché de nombreux Bisontines et Bisontins qui habitent notre territoire, qui vont dans nos écoles, qui fréquentent notre université. Toutes ces personnes-là, nous nous en sommes fait le porte-voix dans un endroit où l'histoire nous rappelle qu'il y a des digues à ne pas franchir.

Aujourd'hui, ce qui vient de se passer est véritablement quelque chose qui a fragilisé durablement la démocratie. Lorsque le Président de la République, par une espèce de calcul politicien, dit : « On vote une loi », vous le dites, Monsieur le Député, « Nous votons une loi. Nous savons qu'elle est inconstitutionnelle en partie, mais nous la votons. »

M. CROIZIER : (*hors micro*) C'est vous qui avez empêché...

M. POULIN : In fine, c'est vous qui avez voté. Si j'avais été à votre place, je n'aurais pas voté cette loi. Il a brisé la confiance des Français dans les valeurs fondamentales et c'est ça le pire pour moi. C'est-à-dire de mettre quelque chose, comme si pour un Président de la République, il n'y avait pas lieu de défendre à tout moment la Constitution. C'est bien parce que nous sommes des élus de la République, c'est bien parce que nous sommes élus que nous sommes allés rappeler ces valeurs républicaines fondamentales. On ne peut pas tous les jours nous rappeler qu'il faut en tout moment respecter les valeurs républicaines fondamentales et donc les valeurs françaises républicaines, la nation des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est René CASSIN. Notre démocratie, c'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la Révolution française. C'est ça les valeurs républicaines.

Donc nous nous en sommes fait le porte-voix, nous les rappelons et aujourd'hui, nous voyons que nous avons en partie raison puisque 40 % d'un texte a été censuré par le Conseil constitutionnel. Imaginez si là, nous vous présentions des rapports et que la moitié de ce dont on vient de parler était nulle et non avenue parce que nous serions en dehors du droit. C'est ça qui s'est passé. C'est ça qui s'est passé avec cette loi. Donc oui, merci au Conseil constitutionnel, mais nous espérons vraiment que tous les élus de la République, tous les députés, se rappellent qu'ils sont aussi les garants de ces valeurs fondamentales, puisque c'est là l'essentiel et le socle. Oui, nous voulons une société apaisée. Nous voulons une société qui ne désigne pas des boucs émissaires. Nous nous y employons au quotidien et cela concerne les Bisontines et les Bisontins et ceux qui sont dans un autre projet politique, nous continuerons de le dire haut et fort, ici, à Besançon, les droits fondamentaux restent notre boussole.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. LIME : Le Musée de la Résistance, ce n'est pas que la résistance et la déportation. Il y a tout un processus qui a mené à ça, et une grande partie du musée de la Résistance montre les années 20, les années 30 du processus qui a amené à la haine de l'autre et qui a amené à se méfier de l'autorité.

Je me félicite ce soir que le Conseil constitutionnel ait arrêté un certain nombre de processus, mais je m'en inquiète. Parce que ce soir, regardez les commentaires du Front national. C'est la politique des juges. Ça veut dire que sous couvert d'une négociation qui *a priori* était menée directement par le Président de la République avec la droite pour obtenir un certain nombre d'articles, Monsieur CROIZIER, ça a été négocié dans les jours qui ont précédé, tout en jouant le fait que ça allait être censuré par le Conseil constitutionnel. Ça veut dire que dès le départ, on négocie un certain nombre de choses dont on est persuadé que derrière, elles vont être censurées.

Donc aujourd'hui, quel est l'impact à l'intérieur de notre population ? Pour ceux qui portent un certain nombre de ces idées, c'est de dire : « Il faut remettre en cause la Constitution. » Vous avez vu ce soir. C'est parti. Et « n'ayons plus confiance en nos politiques parce que nos politiques ne sont pas capables de trancher. » Ça veut dire qu'il faut couper la tête aux juges.

Reprenez un peu les historiques des années 30. C'est intéressant de voir le processus qui amène à un moment ou à un autre. Il y a eu plein de processus comme ça.

Le processus, je vais en prendre un autre. Avant la guerre de 14, pourquoi les Français sont partis la fleur au fusil pour pouvoir aller libérer l'Alsace et la Lorraine ? Parce que dès 1870, tous les matins, on faisait chanter « On ira reprendre l'Alsace et la Lorraine » à tous les élèves. Et quand ils sont arrivés en 1914, ils y sont allés, parce qu'on les avait préparés à y aller. Et ils étaient persuadés qu'à la fin du mois d'août, ils allaient rentrer parce qu'ils auraient gagné la guerre. Sauf qu'il y a des massacres avec tout

ce que ça peut comporter. Et c'est ça qui nous inquiète, Monsieur CROIZIER. C'est l'opposition des uns et des autres sur le fait de ne plus travailler, vivre-ensemble, qui sont les fondamentaux de notre République.

Vous l'avez dit. On a intégré depuis des années et des années, un certain nombre de populations, avec quelques difficultés sur un certain nombre de choses. Mais aujourd'hui, comme l'a dit Hasni, on a du rejet. On l'entend autour de nous. La parole est libérée autour de nous. La parole est libérée. Il y a 10 ou 15 ans, ce que j'ai entendu entre Noël et le Nouvel An, les gens n'auraient jamais osé le dire. Je parle de citoyens, y compris proches de moi, qui tiennent des propos qui, aujourd'hui, ne choquent plus personne. C'est ça qu'il faut combattre.

Et cette loi, comme l'a dit Hasni, amène à justifier toutes ces paroles qui sont dites au jour le jour. Ça veut dire que des élus disent la même chose que la discussion que l'on a quelquefois entre nous sur un certain nombre de choses, et ça, c'est terrible. C'est terrible. Quand on laisse croire que l'opposition, la haine de l'autre, va régler un certain nombre de nos problèmes au quotidien, on va à la catastrophe. Et tous les processus, dans tous les pays, sont amenés de cette façon-là. C'est pour ça que nous avons combattu parce que c'est le respect des uns et des autres qui doit nous amener à pouvoir vivre ensemble. Et le vivre ensemble, c'est la République, liberté, égalité, fraternité.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Gilles SPICHER.

M. SPICHER : Merci Madame la Maire. Je voudrais juste dire un mot sur un aspect qui ne figure pas dans la loi, mais dont il a été beaucoup question dans les débats autour de cette loi qui est l'aide médicale d'État. Puisqu'il a été question, ça n'est pas fait, j'espère que ça ne le sera pas, de remplacer l'aide médicale d'État par une aide médicale d'urgence.

Alors il y a l'aspect humanitaire. Je crois que mes collègues ont largement développé ce point. On doit le soin à l'ensemble des personnes qui habitent notre territoire. Ça, c'est un principe de base.

Mais je voudrais insister sur le fait que d'un point de vue strictement médical, et ça émeut beaucoup de professionnels de santé, le remplacement de cette aide médicale d'État par une aide médicale d'urgence serait une hérésie. C'est-à-dire qu'il y a un aspect au niveau de la médecine sur lequel nous insistons beaucoup nous, par exemple ici, qui est la prévention. Se cantonner à une aide médicale d'urgence, ça voudrait dire que les personnes iront automatiquement dans les services de pointe... graves, qui forcément coûteront plus cher et pourront aussi, malheureusement, être victimes ou développer des maladies infectieuses ou autres. Donc d'un point de vue strictement médical, l'aide médicale d'État permet un travail de prévention, pour tout un chacun d'ailleurs, qu'il soit étranger ou pas, de toute la population.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Très rapidement, je trouve que l'échange a été vif, mais cordial. Juste quelques remarques.

Rappeler que l'on ne peut pas à la fois avoir empêché que l'Assemblée nationale fasse son travail, c'est-à-dire toiletter le texte de tout ce dont nous savions que c'était inconstitutionnel. D'ailleurs, je vous invite à lire le rapport du Conseil constitutionnel. Beaucoup des mesures ont été supprimées par cavalier, pas pour non-constitutionnalité propre.

Deuxièmement, Monsieur ALEM, j'entends vos peurs, vos craintes, et certainement tout cela dû à votre histoire personnelle. Mais ne faites pas de procès d'intention. J'aurais aimé que les uns, les autres soient venus me poser des questions. Mais non, vous avez fait des procès d'intention. Vous avez été le porte-voix, mais le porte-voix d'une peur. Vous avez créé de la peur. Je vais juste terminer par cette phrase. Dans un grand état social qui s'appelle le Danemark, gouverné par la gauche, le délai de carence pour toucher les allocations sociales, c'est six ans pour un étranger. Mais non, eux ne sont pas racistes. Eux ont la main sur le cœur. Ils sont de gauche.

Mme LA MAIRE : Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Je voulais aussi régir sur les propos sur la désobéissance civile. Monsieur FAGAUT, vous avez parlé de désobéissance civile, que c'était une honte de la soutenir. Je vous rappelle que Monsieur WAUQUIEZ, un de vos amis, a demandé que l'on ne respecte pas la loi sur le ZAN, zéro artificialisation nette. Il a été relevé aujourd'hui que le ministre de l'Intérieur demandait qu'il y ait de la mansuétude vis-à-vis des agriculteurs, mansuétude qu'il n'a jamais demandée vis-à-vis des manifestants écologistes contre les bassines, qui pourtant n'agressaient personne, juste un équipement.

M. FAGAUT : (*Intervention hors micro*).

M. CYPRIANI : Non, non. Ils n'ont pas brûlé de préfecture. Ils n'ont pas brûlé de Conseil régional comme les agriculteurs l'ont fait. Pourtant, on demande aux forces de l'ordre de les laisser tranquilles.

Mme LA MAIRE : Je vous propose d'arrêter là le débat, mais...

Un INTERVENANT : (*Intervention hors micro*).

Mme LA MAIRE : Pardon ? Excusez-moi, je n'ai pas clos le Conseil Municipal et comme on est tous très respectueux, on va rester jusqu'au bout.

Il y a encore un rapport. Il faut aussi que l'on vote le rapport 21.

Par contre, si je peux me permettre de faire un conseil, retournez voir ce Musée et commencez par le début et pas par la fin.

Je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet éducatif de Territoire (PEdT).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Aides aux associations sportives - Première attribution 2024

Mme LA MAIRE : Le rapport 22, l'aide aux associations sportives. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions Manifestations sportives et subventions exceptionnelles suivantes :

Besançon Doubs Hockey Club	2 000 €
ASBP	500 €
ASPTT Besançon	500 €
Besançon BMX	6 000 €
Académie Martiale Octopus	1 500 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Je tiens quand même à redire combien nous sommes très fiers d'avoir un CFA, le CFA Hilaire de Chardonnet, sur notre territoire, que la galette est offerte en fin de séance par l'équipe enseignante professionnelle. J'aimerais bien que vous écoutiez parce que c'est quand même, je le dis, un respect pour les enseignants et pour les élèves. Donc s'il vous plaît, vous avez encore quelques secondes à consacrer à cette écoute.

Il est donc question des apprentis du centre de formation. Bien sûr, je salue Madame Manuela MORGADINHO, Présidente de ce CFA, et Monsieur Christophe ALFANDARI qui en est le directeur. Un grand merci pour cette dégustation et toutes nos félicitations aux jeunes pour leur engagement, leur parcours professionnel et bien sûr leur avenir. Parce que non seulement c'est leur avenir, mais nous avons besoin d'eux.

Merci.

La séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance,

La Maire,

Guillaume BAILLY
Conseiller Municipal

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole